Quatrième Année. — N° 1405 CINQ CENTIMES ◆◆ Samedi 17 Décembre 1898.

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français ! Journal Populaire, Républicain Catholique Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements..............	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence J. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL

A PARIS : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

LA JOURNÉE

A la Chambre : M. Deschanel distribue avec une abondante impartialité les rappels à l'ordre et les inscriptions au procès-verbal.

Réplique vigoureuse de M. Barthou à l'interpellation Viviani sur l'élection de Narbonne.

Le ministère a obtenu une majorité de 335 voix contre zéro.

Pour continuer à ne rien faire, le Sénat a entendu hier les explications du juif Lockroy à propos de la défense des côtes et de la commission de la marine.

On trouve dans les listes de la « Libre Parole », pour le procès de la veuve du colonel Henry contre l'immonde insulteur juif Reinach, le nom du général Mercier, ancien ministre de la guerre.

Le Budget

Au 15 décembre, la discussion du budget de 1899 n'est pas encore commencée au Palais-Bourbon. Il est donc, dès maintenant, certain qu'à moins d'un tour de force, la loi des finances ne sera pas votée en temps utile, et que le Parlement devra recourir à ce qu'on appelle l'expédient des douzièmes provisoires.

On critique beaucoup ce procédé; en réalité, le seul reproche sérieux qu'on puisse lui faire, est d'être intermittent. Supposez que depuis vingt ans les Chambres n'aient pas eu le temps de faire un seul budget, et qu'elles se soient contentées chaque année de proroger la loi de finances existante, combien de milliards n'aurait-on pas épargnés ? Prenez comme point de départ l'époque où les dépenses s'arrêtaient au chiffre, déjà respectable, de trois milliards, c'est un demi-milliard qu'on aurait gagné par an, par conséquent, dix milliards en vingt ans.

Puisque, à chaque exercice, on augmente les dépenses, le contribuable est mal venu à se plaindre quand on s'en tient aux chiffres de l'année précédente ; il doit savoir par expérience qu'en matière budgétaire, changement veut dire aggravation.

Cependant la Chambre aurait dû tenir, au commencement d'une législature, à rentrer dans la règle, et à ne pas enjamber d'un exercice sur l'autre. L'inconvénient des douzièmes provisoires, le seul qui soit sérieux, est celui-ci : le budget de l'année courante n'est mis sur pied que pendant le cours de l'exercice, et celui de l'année suivante ne peut, par conséquent, être proposé que tardivement. Sa discussion est reportée fatalement à la session d'automne ; on n'a plus le temps d'étudier les réformes, et l'on est réduit à l'alternative d'une discussion précipitée ou d'un ajournement.

Ne vaudrait-il pas mieux avoir le courage de voter de suite douze douzièmes provisoires pour le budget 1899, pour se mettre dès le mois de janvier à l'étude d'un véritable budget de réforme pour 1900 ?

Il est vrai qu'à côté de la commission du budget, chargée de préparer la loi annuelle de finances, on a constitué une commission permanente chargée d'étudier les remaniements fiscaux proposés par le ministre des finances, et tous ceux que soumettra à son examen l'imagination féconde des réformateurs. Mais les contribuables s'endormiraient dans une fatale erreur s'ils s'imaginaient que des modifications fiscales puissent jamais arriver à leur procurer un soulagement efficace. On pourra modifier quelques perceptions, prendre un peu moins à l'un et un peu plus à l'autre, peut-être remédier à quelques injustices par trop criantes, probablement substituer un abus nouveau à un abus ancien, à moins qu'on ne cumule l'un avec l'autre, mais on ne fera pas de réforme fiscale tant qu'on ne diminuera pas les charges. Qui dit taxe de remplacement, dit presque toujours taxe d'aggravation, et s'il est très bien de chercher la répartition plus équitable de l'impôt, il serait mieux de faire concorder cette excellente intention avec l'intérêt de la fortune publique, sérieusement atteinte par le poids des charges qui pèsent sur elle.

Quelle que soit la prétendue science de nos financiers, ils ne pourront jamais faire la réforme fiscale, si l'on ne fait d'abord la réforme administrative. Si l'on continue à dépenser régulièrement chaque année trois milliards et demi, tout ce que pourront tenter les grands clercs de la finance sera de modifier les cotes, de changer les habitudes, de compromettre peut-être la rentrée de l'impôt : ce serait attendre d'eux l'impossible que d'espérer un allégement de charges en présence d'une continuation des mêmes dépenses.

Le point de départ de toute amélioration budgétaire, c'est la réforme administrative.

Et ici encore, il ne faut pas se faire d'illusion : ce n'est pas du jour au lendemain qu'on peut, sans perturbation et même sans injustice, faire des coupes sombres dans la forêt des abus. Il y a des droits acquis à respecter, des susceptibilités même à ménager, et demander par exemple une réduction brutale de cent millions sur le fonctionnarisme, ce serait s'exposer non seulement à faire des mécontents, ce qui serait acceptable, mais aussi des victimes, ce qui ne serait pas juste.

Mais il est possible, il serait, avec de la bonne volonté, facile de poser les bases d'une réforme d'avenir qui produirait son effet en peu d'années.

Par une décentralisation intelligente, laisser aux administrations locales les services qui les intéressent directement, de façon à ne pas laisser peser sur l'Etat l'énorme charge centralisée, à laquelle son crédit suffit, en temps normal, mais qui pourrait devenir un danger en temps de crise, et en ce qui concerne l'administration centrale, préparer la réduction progressive des fonctions et des fonctionnaires.

Nos circonscriptions administratives et judiciaires, hâtivement et arbitrairement créées, n'ont plus aujourd'hui aucune raison d'être ; toutes comportent un état-major de chefs de service, entourant un inutile sous-préfet ; le sous-préfet pourrait, sans dommage, être supprimé ; quand aux autres fonctionnaires le nombre n'en est pas irréductible. Combien de tribunaux inoccupés suffiraient à rendre la justice dans deux arrondissements, au lieu d'un ? Et le receveur particulier, l'ingénieur, le sous-directeur des contributions indirectes, avec le personnel plus ou moins nombreux de leurs bureaux, assureraient parfaitement le service dans des circonscriptions plus étendues.

On semble émettre un paradoxe en disant que la réforme du personnel de la justice ne regarde pas le garde des sceaux, ni celle du personnel des régies financières le ministre des finances, mais qu'elles regardent le seul ministre des travaux publics, et c'est pourtant une vérité certaine.

Lorsqu'ont été créées les circonscriptions actuelles, il n'y avait pas en France d'autres voies de communication que les grandes artères qui sont devenues nos routes nationales actuelles, et quelques chaussées, presque toutes mal entretenues, qui y aboutissaient des villages ; il fallait mettre les administrateurs à la portée des administrés. Mais depuis on a créé notre admirable vicinalité qui, plus encore que les chemins de fer, a contribué à donner la vie aux campagnes ; puis ont été établies les voies ferrées, qui rendent les communications faciles et les déplacements rapides. Il suffirait d'une étude sérieusement suivie au ministère des travaux publics pour établir de nouvelles circonscriptions dans lesquelles les rapports entre le public et les agents de tous ordres seraient aussi commodes que par le passé. En quelques années, le personnel des fonctionnaires pourrait être réduit dans une énorme proportion. Quelques années plus tard, la dette viagère, que des mises à la retraite précipitées ont abusivement accrue, diminuerait à son tour, et soyez-en certains, l'économie qui en résulterait ne nous empêcherait pas d'être encore très administrés.

IGNOTUS.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Samedi 17 décembre. — 351e jour.
Lever du soleil, 7 h. 51 ; coucher 4 h. 02.
Lune, N. L.
Saint Lazare.
Sainte Olympe.
1883. — Attentat contre le tsar : Au palais de Gatchina, des nihilistes tirent sur lui plusieurs coups de feu.

LE TEMPS

Le baromètre a remonté très rapidement sur le Nord du continent et les fortes pressions qui couvrent la France et l'Espagne s'étendent maintenant jusqu'au Danemark.

D'autre part, la dépression de la mer Baltique s'est transportée sur le sud de la Russie et un tourbillon secondaire s'est formé sur le golfe de Gênes. Le temps semble devoir être assez beau et frais avec vent.

POUR LA VEUVE

La souscription de la « Libre Parole » continue avec un enthousiasme grandissant : Elle atteint la jolie somme de 22.000 fr.

Quelques-uns des souscripteurs ont demandé que le reliquat qui sera sans doute considérable soit capitalisé pour être remis, quand il sera majeur, à l'orphelin d'Henry.

Ce sera le souvenir de la France.

En tête des listes figurent, aujourd'hui, M. le général Mercier, ancien ministre de la guerre avec cent francs ; MM. Sabatier, directeur de « l'Eclair » ; André Verwoort, directeur du « Jour » ; Gaston Pollonais, directeur du « Soir » ; MM. Firmin Faure, député d'Alger ; Lucien Millevoye, député de Paris ; Jean Lorrain, Henri Gauthier-Villard (Wily) et Bois-Glavy, rédacteurs au « Journal » ; Comte de Lure-Saluces, Ch. de Meaux, Paulin Méry et Gervaize, députés ; Le Provost de Launay, Mathieu de Lesseps, contre-amiral Serre, colonel de Parseval, docteur Roger Collard, — toujours beaucoup d'officiers, de prêtres et d'ouvriers, les élèves du Lycée Louis-le Grand, de l'Ecole centrale, etc., etc.

On y rencontre même un certain nombre d'hommes en rupture d'opinions officielles, comme MM. Ch. Maurras et Frédéric Amouretti, rédacteurs au « Soleil » qui fut récemment illuminé par la lumière syndicale. Eveillé, Irèbe, Perreau, Rousseau, de Saguérie, rédacteurs au « Temps » le vieux canard huguenot, qui couva Pressensé.

Tout ça, diront les dreyfusards, ce ne sont pas des « intellectuels ».

C'est possible, puisque l'intellectualité consiste dans l'admiration de Dreyfus et Picquart, mais ce sont des « Français ». Ce qui vaut peut-être mieux.

CEDANT ARMA TOGÆ !

Il n'y a qu'un pays au monde où cette sommation insolente ait été obéie : c'est la Chine.

En Chine, les lettrés ont accaparé l'Etat, occupé toutes les hautes charges publiques et relégué les militaires au dernier rang. Là bas, un mandarin militaire jouit à peu près de la même considération qu'Esterhazy chez nous, et le métier des armes est tenu pour le gagne-pain des malandrins ou des brutes. On sait ce qu'il en est advenu. L'excès de cérébralité a eu pour effet d'atrophier les membres et de paralyser la vie physique. Grâce à l'intellectualisme, la Chine, sans activité comme elle est sans défense, est devenue la risée et la proie du monde. Mais les intellectuels qui l'administrent en sont encore à l'ignorer. L'orgueil résiste en eux à tous les accidents, à toutes les leçons, et lorsque les porteurs de mauvaises nouvelles viennent leur annoncer que des étrangers envahissent et dépècent l'Empire, ils haussent les épaules devant les envahisseurs et croient se venger assez en les traitant de barbares !

C'est par le cerveau que les nations périssent. Le danger le plus redoutable aux civilisations raffinées est l'anarchie intellectuelle, et l'anarchie commence à l'heure où la science purement spéculative prétend substituer ses abstractions aux vérités d'expérience qui conviennent seules à la conduite des affaires humaines. C'est à cette confusion mortelle que nous assistons en ce moment, et j'ose dire qu'il n'est pas dans notre histoire un jour où la nationalité française soit descendue si bas.

LES ANTIPROTESTANTS

Un certain M. Hirsch qui, mécontent de sa circoncision, a jugé à propos de se refaire le tempérament dans le baptême huguenot et a profité de la circonstance pour se faire nommer pasteur à Paris, parcourt aujourd'hui la Suisse et s'y répand en protestations oratoires contre la France qui a le mauvais goût de ne pas vouloir se soumettre au Temple et à la Synagogue.

Ses conférences ont un certain intérêt documentaire, car elles nous renseignent sur les ennemis irréconciliables de l'influence protestante. Voici en effet les noms que ce réformé — qui doit être bien informé — dénonce à la vindicte helvétique :

M. Georges Thiébaud, naturellement, MM. de Mahy, Edouard Drumont, Arthur Meyer, le Père Bailly, Jean Richepin, Armand Sylvestre, Catulle Mendès, Jules Lemaître, Francisque Sarcey et — déchirez-vous, voiles du Temple — Edouard Rod, un protestant, et Joseph Montet, rédacteur au Temps *et fils de Pasteur !*

Il y a jusqu'à Zola — l'héroïque Zola — qui a jadis déposé des choses affreuses dans le sein du « Figaro » : Mais Emile et son journal sont venus à résipiscence, et, disent alternativement leur bréviaire dans la Bible et le Talmud.

Balzac, qui fut l'adversaire farouche du protestantisme, est mort sans se réconcilier avec Calvin ; M. René Maizeroy, qui remplit toujours ses fonctions de vivant, menace, lui aussi, de finir dans l'impénitence finale. Il a même fait au pasteur circoncis, la déclaration suivante :

« Je ne regrette qu'une chose, c'est qu'à la Saint-Barthélemy, les catholiques n'aient pas exterminé tous les protestants. La France ne serait pas aujourd'hui tombée si bas. »

En dehors des curieux renseignements qu'ils nous fournissent les appels aux armes du rabbin pasteurisé ne semblent pas devoir entraîner de biens graves conséquences : On ne dit pas qu'une expédition helvétique soit en marche sur Paris.

LA CONVERSION DU POÈTE

M. François Coppée, dont on annonçait récemment le retour au catholicisme pratiquant et qui a déjà trouvé le moyen de redevenir un grand et profond chrétien, écrit dans la « Revue des Deux-Mondes » une pièce émouvante dont voici la conclusion :

.... Ce soir, dans la nuit étoilée
Où flotte doucement une musique ailée,
S'en vont vers Bethléem le pasteur et le roi :
C'est pourquoi le ciel est en fête, et c'est pourquoi
Devant l'humanité meilleure qu'ils pressentent
Tout le firmament prie et tous les astres chantent !

« Rêves, chimères, dit un sceptique en riant,
Légendes fabuleuses et contes d'Orient. »
J'ai nié comme lui... Pardon, Dieu véritable,
Mon âme était alors l'infecte et sombre étable
Ouverte à tes parents, les pauvres voyageurs,
Car, hélas ! chez le moins coupable des pécheurs
Ne fût-ce qu'en désir, ne fût ce qu'en pensée,
Que de honte secrète et de fange amassée !
En mon âme logeait un vice coutumier,
Tel qu'un vil animal vautré sur son fumier,
Et, dans l'ombre malsaine et d'un miasme imprégnée.

Le remords me guettait, monstrueuse araignée :
Mais Jésus, qu'à présent je prie agenouillé,
N'a pas reçu le jour dans un lieu moins souillé.
Si le moindre frisson de repentir pénètre
Dans un cœur saturé de mal, Dieu peut y naître.
J'ai connu cet espoir et cette vérité,
Un jour béni, quand la douleur m'a visité.
J'ai prié, demandant pardon de mon offense ;
Humblement j'ai rouvert au Dieu de mon enfance
Mon âme, cet asile impur et ténébreux.
Il y daigna descendre, et Maître généreux,
Qui, même à l'ouvrier tardif donne un salaire,
Il y règne aujourd'hui, la parfume et l'éclaire.
Prières ! sacrements ! ô bienfaits inouïs !
Comme l'étable aux yeux des bergers éblouis,
Brilla d'une clarté merveilleuse et subite,
Mon âme resplendit, depuis que Dieu l'habite.
Sur la nuit bleue où vibre un hymne de Noël,
S'ouvre le toit obscur qui me cachait le ciel,
Et le hideux remords, l'araignée en sa toile,
Rayonne tout à coup et devient une étoile.

Nous dirions volontiers que ce sont là de beaux vers et de beaux sentiments, si François Coppée, coupable d'indifférence pour Dreyfus, et de respect pour l'armée, n'avait été, par décision du syndicat, privé de sa double qualité « d'intellectuel et de poète ».

— François Coppée, catholique et patriote, n'est plus hélas ! qu'un écrivain de soixantième ordre :

C'est le pasteur anarchiste de Pressensé et son compagnon Yves Guyot, qui, par leur collaboration à l'épopée des traîtres, sont devenus la gloire de notre pays et la lumière de notre littérature.

L'ART D'OUTRE-RHIN

Le comité pour l'érection sur une des places de Francfort d'un monument à Bismarck a, disent les journaux allemands, fait choix du projet du sculpteur Siemering, lequel, au premier abord, a quelque chose d'un peu effarant. Lisez plutôt la description de l'effigie du chancelier :

Le chancelier est en cuirassier, le casque en tête, et il porte dans la main un cheval en réduction sur lequel siège le génie de l'Allemagne.

Cette conception ferait allusion au mot connu de Bismarck : « Mettons l'Allemagne en selle, elle pourra alors facilement chevaucher. »

Est-ce que vous voyez cela d'ici, le grand cuirassier porteur d'un tout petit dada ailé ? Ça a beau être pour faire chevaucher l'Allemagne, il est à craindre que l'infortuné Bismarck n'ait beaucoup moins l'air d'un puissant homme d'Etat que d'un camelot cherchant à placer son dernier joujou de Nuremberg !...

MES CISEAUX

Au Mont-de-Piété :

— Vos papiers, madame... et l'autorisation de votre mari ?

— Voici, monsieur.

— Qu'est-ce qu'il fait votre mari ?

— Ses vingt-huit jours.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Contre les antijuifs algériens

M. Dupuy a soumis à la signature du président de la République un projet de loi réorganisant la police d'Alger. Ce projet qui sera déposé cet après-midi sur le bureau de la Chambre, a pour objet de confier à l'administration préfectorale le service de la police qui dépend de la municipalité.

Le ministre de la guerre a fait approuver un décret de promotions dans l'armée.

Le garde des sceaux a fait signer un mouvement judiciaire.

Le projet de réorganisation de la police d'Alger que le président du conseil a fait signer aujourd'hui, tend à renforcer les pouvoirs du préfet en mettant à sa disposition les polices d'Alger, de Mustapha et de Saint-Eugène.

L'organisation de l'Algérie est calquée sur celle de la police de l'agglomération lyonnaise.

Douzièmes provisoires

Le gouvernement déposera incessamment un projet portant ouverture de deux douzièmes provisoires.

Il est en effet désormais impossible de faire voter le budget avant la fin de l'année. Dans ces conditions, les vacances parlementaires pourront s'ouvrir le samedi 24 décembre, après que le Parlement aura définitivement statué sur la question des octrois, sur l'accord franco-italien et sur l'emprunt indo-chinois.

Le gouvernement demandera à la Chambre de siéger demain samedi pour discuter le projet sur les octrois de Paris. Enfin rien de nouveau sur l'affaire Picquart, dont le conseil ne s'est occupé en aucune façon.

L'AFFAIRE DREYFUS

LUMIÈRE INCOMPLÈTE

Du *Gaulois* :

Nous savons de source absolument sûre, que la chambre criminelle n'a par voulu entendre, de la bouche des anciens ministres de la guerre cités devant elle comme témoins, la vérité qu'ils pouvaient lui apporter.

Chacun des anciens ministres, en effet, a été arrêté, soit dès le début, soit au cours de sa déposition, par ces paroles de M. le président Lœw :

« — Je crois devoir vous prévenir que tout ce que vous direz ici sera consigné au procès-verbal de l'enquête, communiqué à la défense, et par conséquent à M. Dreyfus. »

Naturellement, cet avertissement du président n'a jamais manqué son effet et, chaque fois, le témoin s'est borné à déposer sur les faits déjà connus de la cour,

La conséquence de cette attitude de la chambre criminelle, c'est que ladite chambre ne saurait, en aucune façon, se prétendre éclairée, Elle ne sait rien, parce qu'elle n'a rien voulu savoir,

LES INVENTIONS DREYFUSARDES

La *Lanterne* publie une lettre d'une personne qui touche de très près au colonel du Paty de Clam et dans laquelle cette personne attribue au colonel l'opinion suivante sur la revision du procès Dreyfus.

« J'avais prévenu le colonel du Paty de Clam de la valeur du ulhan, mais le colonel n'admettait pas qu'un pratiquant catholique pût être un bandit.

« Actuellement il m'avoue que j'avais raison et que l'affaire Dreyfus ne peut être résolue que par la revision à laquelle il trouvera personnellement son **avantage.** De plus il m'avait fréquemment dit que si l'on continuait à demander la revision du procès Dreyfus, il y aurait des luttes archaïques, c'est-à-dire un coup de force militaire.

« Vous voyez quel chemin vers la revision, lui-même a parcouru.

« Nous garantissons, ajoute la *Lanterne*, la rigoureuse et littérale exactitude de ces propos, et ce ne sera certainement pas le lieutenant-colonel du Paty de Clam qui les démentira. »

Gageons pourtant que si, car on a beau dédaigner les racontars du torchon juif, des inventions de ce calibre doivent être relevées, au moins du pied.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 Décembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

Au spectacle

Depuis plusieurs jours il n'était bruit dans les milieux parlementaires que de la séance qui se déroulera aujourd'hui à la Chambre.

On nous promet, en effet, une... représentation qui comptera dans les annales du boucan parlementaire,

Les ténors donneront et nul doute que les amateurs d'émotions intenses ne voguent, ce jour, à pleines voiles dans leur élément favori.

Il faut espérer que des scènes de pugilat bien ordonnées, comme on en a le secret dans cette Chambre, viendront mettre un comble à la joie des tribunes publiques.

Celles-ci, quand M. Deschanel ouvre la séance, à 2 h. 20, sont complètement garnies et les toilettes féminines piquent leurs notes claires dans le flot des habits sombres du sexe laid.

Les députés sont nombreux — ce n'est pas séance de travail — et M. Barthou, qui *donnera* tout à l'heure, est très entouré.

En avant donc pour les émotions !

L'élection de Narbonne

M. le Président. — La parole est donnée à M. Viviani pour le développement de son interpellation relative à la suite que compte donner le gouvernement aux révélations apportées par le chef de la commission d'enquête dans l'élection de Narbonne.

M. Viviani rappelle tout d'abord brièvement l'invalidation de M. Bartissol. On a représenté la Chambre, dit l'orateur, comme une assemblée de cambrioleurs, c'est, à mon avis, ce qui donne plus de poids à sa décision. Nous devons protester avec énergie contre les procédés électoraux au moins singuliers du cabinet Méline-Barthou. Le *Journal Officiel* a publié des documents et des révélations qui rendent inévitable une sanction politique. (*Applaudissements, Bruit.*)

M. Dufour. — Il n'y a pas de révélations. C'est un mensonge.

Le président. — M. Dufour je vous rappelle à l'ordre. Je pense que la Chambre ne renouvellera pas la séance scandaleuse de ces jours derniers.

M. Bastard. — M. Viviani dit la vérité et c'est à ces procédés que les trois quarts d'entre nous doivent d'appartenir à cette Chambre. (*Bruit. Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le président. — M. Bastard, je vous rappelle à l'ordre.

M. Viviani. — On a taxé mon interpellation d'interpellation posthume, comme s'adressant à un cabinet défunt, mais il n'en reste pas moins vrai que le cabinet actuel a des comptes à nous rendre relativement aux fonctionnaires compromis, Quelles mesures seront prises contre ces derniers ?

D'ailleurs, il est permis, ce me semble, de demander des explications à des ministres tombés sur des faits révélés après leur chute. Il est bien déjà assez regrettable que l'on puisse reprocher à ce régime la réduction à la plus simple expression des responsabilités parlementaires.

La Chambre a toujours présentes à l'idée les conditions dans lesquelles M. Vival, président de la commission d'enquête, a dû saisir les lettres de MM. Rozier-Joly, préfet de l'Aude, et Lartigue, sous-préfet de Narbonne.

Le préfet a été révoqué, il faut bien le dire. Mais M. Barthou, dans l'oraison funèbre que vous connaissez, a su calmer quelque peu sa peine en adressant à M. Dupuy des sommations très peu respectueuses, mais dont le président du conseil a paru aussi très peu s'émouvoir. (*Rires*).

Une bonne fois pour toutes il s'agit de savoir si ce préfet si habile obéissait aux ordres de son chef — ce qui paraît évident — ou s'il agissait de son propre mouvement — ce qui est peu probable.

L'orateur aborde les conditions dans lesquelles M. Rozier-Joly fut nommé préfet de l'Aude en remplacement d'un préfet modéré qui avait refusé de révoquer 300 fonctionnaires.

M. Viviani passe ensuite à la souscription de l'Association républicaine et par déductions en arrive à dire que si cela continue les pauvres se verront interdire les élections.

Le sous-préfet de Narbonne demandait 4.000 francs destinés à décider M. Ferroul à se présenter ailleurs qu'à Narbonne.

L'orateur en vient à parler de M. Lachapelle et du rôle qu'il a joué. M. Lachapelle, secrétaire de l'Association républicaine, était attaché à la présidence du conseil.

M. Méline. — Je m'inscris en faux contre cette assertion et je demande la parole.

M. Viviani. — Mais ce qui prouve que ce que j'ai dit est vrai c'est la présence continuelle, ici même, en cet hémicycle, de M. Lachapelle, muni d'une carte du ministère.

Et puis, au fait, qu'est-ce que c'est que cette association républicaine ? Cette organisation pseudo-officielle possède des millions et a des ramifications dans beaucoup de départements.

Plusieurs voix : Partout ! Partout !

M. Viviani. — Combien de députés sont prêts à se lever pour clamer leur indignation.

M. Boutard. — Justice en a été faite par le mépris public (*Bruit*).

Le Président. — M. Boutard, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Viviani. — Pendant la lutte des idées dont les élections générales étaient le signal, le gouvernement transformait ses préfets en valets chamarrés. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. Deschanel. — J'invite l'orateur à retirer cette expression.

M. Viviani. — Je n'ai dit que la vérité.

M. le président. — En conséquence de votre refus, je vous rappelle à l'ordre.

MM. Millerand et Paul de Cassagnac protestent vivement contre cette décision.

M. Viviani. — On se rappelle les poursuites dirigées contre le journal le *Télégramme* à la suite d'une souscription dont l'auteur était M. Colin, préfet de la Haute-Garonne.

On a essayé d'impliquer dans cette affaire M. Goblet, président du conseil d'alors. Oh ! je sais que l'on recueillera ses souvenirs, oubliant, comme par mégarde, que M. Colin a été fait haut fonctionnaire.

L'orateur parle ensuite des lettres du préfet et du sous-préfet dont on a reproché à M. Duval la lecture à la tribune. Mais alors que dire de l'acte de M. Barthou, apportant ici une lettre de M. Codet qui ne lui était pas adressée.

Une sanction politique s'impose. Je convie donc la Chambre à voter un ordre du jour de blâme pour *leurs* procédés électoraux. Cet ordre du jour les suivra partout. (*Double salve d'applaudissements à gauche*).

Le président. — La parole est à M. Barthou, qui monte à la tribune.

RÉPONSE DE M. BARTHOU

M. Barthou. — Calme je suis, calme je resterai dans ma réponse au véhément discours de M. Viviani. Le débat a été généralisé par des attaques. Qu'on ne s'attende pas à me voir pénétrer sur le même terrain. D'autre part, je n'insisterai pas sur les souvenirs personnels qu'invoque M. Viviani.

Celui-ci a parlé de mes voyages en compagnie de M. Bourgeois à Lyon et à Lille. Que viennent faire ici ces voyages, d'autant plus que, lors de chacun, je me suis montré l'adversaire résolu de l'impôt global et progressif sur le revenu ? On m'a reproché mes flirts avec le parti radical, mais ces flirts ne sont jamais allés jusqu'à l'union régulière ; j'ai rompu sur cette même question de l'impôt sur le revenu. (*Applaudissements au centre.*)

L'interpellation de M. Viviani s'adresse au cabinet Méline. Je ne veux point rechercher si cette interpellation est conforme au règlement. Il me sera permis toutefois de faire remarquer qu'elle ne l'est pas aux précédents et aux usages.

Quand avons-nous refusé de répondre à une interpellation? Quand avons-nous refusé des explications? M. Méline, au lendemain des élections, n'a-t-il pas répondu par avance à tout ce que l'on vient d'avancer. Aujourd'hui, profitant de l'élection de Narbonne, on veut généraliser le débat. Je ne comprends pas pourquoi, aux jours de la vérification des pouvoirs, on n'a pas apporté à la tribune les accusations énoncées tardivement aujourd'hui.

On semble oublier que 556 élections ont été validées, que 19 seulement ont soulevé des protestations, deux enquêtes ont été ordonnées par la Chambre qui a aussi prononcé une invalidation.

Qu'on compulse le dossier des élections annulées, je défie qu'on y trouve la trace de pression officielle.

Dans l'élection de Montluçon le rapport a rendu hommage à la correction et à la loyauté du ministre de l'intérieur. Nous verrons tout à l'heure où se trouve la responsabilité.

J'ai le droit de me plaindre de la démarche d'aujourd'hui de M. Viviani et j'ai d'autant plus ce droit que M. Viviani a déclaré parler au nom du parti socialiste,

Je suis prêt à vous donner des explications. Si vous ne le voulez pas, je vais descendre de la tribune. Je répondrai à M. Viviani quand le moment sera venu.

M. Barthou. — Je suivrai d'abord mon interpellateur sur le terrain de l'élection de Narbonne. Je n'ai été mis en cause ni dans le rapport, ni dans sa discussion. Les fraudes électorales seules ont été incriminées et non la pression officielle. J'ai prescrit aux préfets, à la demande de M. Dujardin-Baumetz, d'admettre au vote et au dépouillement les partisans des candidats.

En ce qui concerne la lettre du sous-préfet de Narbonne, je constate que ce fonctionnaire a été imprudent en communiquant sa pensée à M. Decamps. Les procédés de celui qui l'a trahi et vendu sont inqualifiables.

Quant à la lettre du préfet de l'Aude, elle a amené l'intervention de M. Méline. Je laisserai donc à celui-ci le soin de répondre.

L'orateur, très soutenu au centre, continue : Je n'ai jamais hésité à couvrir les fonctionnaires fidèles aux instructions données et je ne viendrai pas à cette tribune abandonner lâchement mes fonctionnaires qui ont été brisés.

Plusieurs voix à gauche. — Vous en avez brisé aussi.

M. Barthou. — On a parlé d'hécatombes glorieuses.

Les amis de M. Viviani n'auraient pas voulu en prendre la responsabilité.

Des réparations ont été demandées et ceux qui les réclamaient ont eu raison d'avoir confiance

Le président du conseil vient de s'honorer en remplaçant dans un poste particulièrement dangereux et difficile l'un de ces fonctionnaires qui avait été frappé par la précédente administration....

(La gauche proteste et particulièrement les antisémites).

... mais M. Viviani ne saurait trouver louable des actes que j'ai blâmés comme lui, l'attitude du préfet de l'Aude a été contraire à mes instructions d'avoir une attitude de neutralité. (*Bruyantes réclamations à droite et à l'extrême gauche.*)

Le Président. — J'invite l'assemblée au calme.

M. Barthou. — Vous pourrez avoir raison de mes forces physiques. Mais vous ne m'empêcherez pas de remplir mon devoir.

M. Boutard continue à s'agiter.

M. Barthou. — En pleine période électorale, le 23 avril, saisi de certains faits et d'un rapport au préfet auquel des candidats trop impatients demandaient une satisfaction que je ne pouvais, que je ne devais pas leur donner, j'envoyais une dépêche écrite de ma main, dans laquelle j'enjoignais de continuer à observer la neutralité.

M. Dujardin-Beaumetz — Pas plus à Limoux que dans les autres circonscriptions de l'Aude, les instructions n'ont été suivies. A Limoux l'attitude du sous-préfet a été telle, que j'ai dû moi-même intervenir pour éviter des troubles provoqués par le fonctionnaire qui a dû être révoqué par le cabinet qui nous a succédé. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Barthou. — J'ai renouvelé mes instructions plus tard, et j'ai blâmé personnellement le préfet de l'Aude qui ne s'y est pas conformé.

Cette fois le centre reste muet, la gauche accueille par des bravos cette déclaration.

M. Viviani a prétendu, il est vrai, que la somme demandée a été prise sur les fonds secrets.

Pourquoi ne m'a-t-il pas interpellé à ce sujet ? C'est une interpellation rétrospective.

M. Boutard, infatigable, continue à pousser des exclamations.

M. Barthou. — La vérité, c'est que l'on voulait diriger une campagne contre le cabinet de l'honorable M. Méline. (*Applaudissements au centre*).

M. Viviani demande quelle sanction le gouvernement entend donner à certaines révélations apportées à l'occasion de l'élection de Narbonne.

« Je demanderai à mon tour au gouvernement quelles mesures il entend prendre contre des procédés blamâbles dans l'intérêt de tous les partis. Nous avons vu le même fonctionnaire promener dans toute cette enquête sur l'élection de Narbonne le cynisme de ses apostasies.

« Sans revenir sur les raisons qui ont fait invalider M. Turrel (*Vives interruptions sur divers bancs*), je rappellerai qu'un document a été dérobé dans les conditions que la Chambre connait. »

Il dit qu'il avait la certitude que ces documents n'avaient pas été volés, mais il y a eu là abus de confiance.

M. Le Hérissé a déclaré devant la commission qu'il ignorait l'origine du document. L'auteur de cet acte infâme était indigne de paraître et de déposer sous la foi du serment devant la commission d'enquête. (*Applaudissements.*)

M. Barthou lit la déposition de M. Descamps qui fut envoyé pour surveiller le scrutin pour l'élection de M. Turrel, donnant des détails sur l'attitude de la mère de celui même qui l'envoyait. « J'ai été attaqué, je me suis défendu, à mon tour j'attaque ». (*Vifs applaudissements au centre*).

L'orateur rappelle l'histoire de la malle expédiée par M. Turrel et arrivant par erreur chez un socialiste ; elle contient des papiers, le préfet intervient, le destinaire rend la malle, mais garde un certain nombre de documents intéressants ; il a eu l'infamie de les vendre ensuite.

MM. **Jourde** et **Dujardin-Beaumetz** protestent vivement pour dire que son destinataire n'était ni radical ni socialiste.

M. Barthou. — Un homme qui commet une telle infamie n'appartient à aucun parti. Quoi qu'il en soit, les lettres ont été livrées à la commission d'enquête.

M. Vival. — Les documents m'ont été emis au début de la séance, et je n'avais le droit de les communiquer à la Chambre que dans le cas où la commission serait attaquée violemment comme elle l'a été.

M. Lagasse interrompt vivement.

M. de Grandmaison. — Maboule.

M. Lagasse. — Quel est l'imbécile qui a dit ça ? (*Bruit.*)

M. Barthou continue malgré les interruptions incessantes. Il termine ainsi.

J'ai tenu à répondre sur tous les points, à m'expliquer devant la Chambre avec calme et modération. J'avais le devoir de soumettre au jugement de l'assemblée toute cette série de vols, de trahisons afin que de tels procédés et de telles mesures soient flétris. Je les voue au mépris de la Chambre tout entière. (Applaudissements au centre. La droite reste muette.)

La gauche hue M. Barthou qui regagne son banc vivement félicité par ses amis.

On demande une suspension de séance, elle est repoussée.

Mais aussitôt tout le centre quitte la salle.

Cris à gauche : C'est indécent !

M. Descahnel. — J'invite la Chambre à écouter M. Carnaud qui a la parole.

DISCOURS DE M. CARNAUD

M. Carnaud est à la tribune. On lui dit de descendre. Le député des Bouches-du-Rhône quitte la tribune. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. **Marcel Habert** apostrophe le président avec vivacité et demande que le vote sur la suspension soit recommencé. Le calme renait et M. Carnaud remonte à la tribune.

M. **Carnaud** reproche à M. Barthou d'avoir attaqué avec véhémence la commission d'enquête. Il continue en disant que MM. Barthou et Méline n'échapperont pas à la vindicte publique.

Il dépose une proposition tendant à la nomination d'une commission chargée de rechercher les moyens de remédier aux vices du suffrage universel.

M. **Lebret**, ministre de la justice, déclare que le gouvernement mis en cause, tient à faire connaitre à la Chambre la suite qu'il a donnée relativement aux poursuites qui lui avaient été demandées. Une décision sera prise contre M. Descamps.

En ce qui concerne le dossier Berlioz, le ministre de la guerre donnera prochainement des explications à la Chambre, le gouvernement veillera à ce que les libertés du suffrage universel soient respectées. (*Applaudissements.*)

On demande la clôture.

M. **Breton** s'y oppose tant que M. Méline ne se sera pas expliqué.

M. Méline monte à la tribune. (*Mouvement d'attention.*)

DISCOURS DE M. MÉLINE

M. **Méline** reconnait qu'il n'a rien à cacher de ses relations avec M. Lachapelle rédacteur à la *République Française* c'est un journaliste de talent et de courage.

M. **Auger.** — Quel courage (*Bruit*). Je demande la parole.

M. **Méline.** — Les communications que me faisait M. Lachapelle étaient intéressantes (*Bruit*).

M. **Zévaès.** — Et intéressées.

M. **Méline.** — Je ne savais qu'une chose, c'était la violence des passions politiques. Nous avons fait avec M. Barthou, tout ce que nous avons pu pour arrêter les passions déchaînées. (*Applaudissements au centre, exclamations à gauche.*)

M. Méline lit un télégramme qu'il envoyait à M. Turrel : « Je vous recommande une extrême prudence. (*Exclamations.*)

L'orateur est interrompu à chaque instant par l'extrême gauche, malgré les efforts du président.

M. Méline. — Le pays sera juge d'une pareille attitude. (*Applaudissements répétés au centre.*)

M. Millevoye. — Voici le régime parlementaire.

M. Méline. — ... Mais l'orateur qui a interpellé a voulu montrer aux élections qu'il y avait eu intervention du gouvernement.

Cris : Oui ! oui ! oui ! et Rouzaud. Tout le centre fait signe à M. Méline de descendre. M. Méline descend de la tribune. (*Vifs applaudissements au centre.*)

La clôture est prononcée au milieu d'un boucan en règle.

LES ORDRES DU JOUR

M. **Deschanel.** — J'ai reçu trois ordres du jour.

Voix nombreuses. — L'ordre du jour pur et simple.

M. **Deschanel.** — Le premier de M. Viviani, ainsi conçu :

« La Chambre, blâmant la candidature officielle passe à l'ordre du jour. »... le second de M. Klotz : « La Chambre, flétrissant les actes des candidats officiels et comptant sur le gouvernement pour faire respecter les libertés du suffrage universel, passe à l'ordre du jour. »

M. **Ch. Dupuy**, *de sa place.* — Le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Klotz. (*Vifs applaudissements ; bruit à gauche.*)

M. **Viviani** déclare retirer son ordre du jour.

Le centre est debout et furieux. MM. de Montebello, Aynard et autres se font particulièrement remarquer. Ils frappent violemment sur leur banc, sur leur pupitre. MM. Méline, Barthou, Cochery paraissent très surpris et semblent atterrés

Le Président. — L'ordre du jour pur et simple est demandé.

Il a la priorité.

M. Charles Dupuy. — Le gouvernement le repousse.

Un tumulte épouvantable se produit. La gauche applaudit à tout rompre. Les modérés se précipitent en masse vers M. Charles Dupuy et protestent bruyamment. M. Dupuy, acclamé à gauche, ne bronche pas.

M. Cochery, ancien ministre, vient vers la tribune, s'adresse à M. Ch. Dupuy, et le menace. MM. Krantz et Jules Legrand supplient également M. Charles Dupuy, puis n'en pouvant rien obtenir quittent la salle, entraînés par MM. Cochery et Barthou.

Il est évident qu'ils sont démissionnaires.

M. Barthou revient, menaçant, vers le banc des ministres où M. Charles Dupuy reste imperturbable, entouré de MM. Lebret et Vigé.

Successivement un grand nombre de députés de la gauche viennent féliciter et serrer la main à M. Dupuy.

On vote sur l'ordre du jour pur et simple au milieu d'une agitation extraordinaire.

Après pointage, l'ordre du jour pur et simple est repoussé par 303 voix contre 177. (*Vifs applaudissements. — Acclamations à gauche. — Huées à droite.*)

Les couloirs sont en ébullition pendant le pointage. Les bruits les plus divers circulent.

On vient annoncer que MM. Krantz et Jules Legrand, cédant aux objurgations de leurs amis du groupe progressiste, sont démissionnaires.

Un autre député, renchérissant encore, prédit que leur exemple va être suivi par MM. Lebret, Guillain et Delombre, mais il ne restera bientôt plus rien de ces affirmations.

Une sonnerie annonce la reprise de la séance et les couloirs se vident. L'aspect de la salle des séances est curieux. L'agitation est à son comble et l'hémicycle est envahi.

Autour du banc des ministres où sont MM. Dupuy est son fidèle Viger se pressent M. Delaporte et ses amis radicaux qui viennent féliciter le président du conseil.

Bientôt arrivent MM. Delombre, Lebret et Guillain qui confèrent avec M. Dupuy.

M. Antoine Périer soumet à M. Barthou et à M. Georges Graux une demande d'adjonction. M. Georges Graux la communique à M. Delombre qui tient à en rendre compte au président du conseil. M. Lebret se détache et va conférer avec MM. Krantz et Jules Legrand qui se sont rendus dans le bureau affecté aux délibérations des ministres.

Il revient peu après et leur délègue M. Paul Delombre. La crise est conjurée et MM. Krantz et Jules Legrand persuadés désormais que le vote de flétrissure n'atteint pas personnellement le cabinet Méline, reviennent prendre place au banc des ministres où M. Dupuy les accueille avec de cordiales poignées de mains. Tout est bien qui finit bien, mais l'alerte a été chaude.

M. **Deschanel** consulte la Chambre sur l'ordre du jour de M. Klotz. Plusieurs députés demandent la division.

M. **Deschanel.** — J'ai reçu deux demandes, l'une de M. Antoine Périer, l'autre de M. Lamel, tendant à ajouter à la première phrase de l'ordre du jour ainsi conçu : La Chambre flétrissant lss actes de la candidature officielle : les mots suivants : quels que soient les partis politiques au profit desquels elle exerce.

M. Dupuy, de son banc. — En se prononçant contre la candidature officielle le gouvernement répond au sentiment unanime des républicains et du pays lui-même qui entend que sa pensée soit exprimée au Parlement par des représentants ayant une origine pure et absolument honorable. (*Applaudissements.*)

Le gouvernement veut faire respecter le suffrage universel et personne ne peut dire qu'il y a une agression personnelle. (*Applaudissements et exclamations.*)

Tout le discours de M. Ch. Dupuy est interrompu par des bruits divers.

Voix au centre : Trop tard ! Autres voix : « A bas les voleurs de scrutins ! Comme Méline ils sont flétris. (*Bruits.*)

Après quelques mots de **M. de Grandmaison**, la première partie de l'ordre du jour de M. Klotz est adoptée ; l'adjonction proposée par M. Antoine Perrier est également adoptée par l'unanimité des 548 votants.

M. Deschanel consulte la Chambre sur la deuxième partie de l'ordre du jour : « Et comptant sur le gouvernement pour faire respecter la liberté du suffrage universel par ses agents ».

A la majorité de 348 voix contre 23, ce paragraphe est adopté. L'ensemble est adopté par 335 voix contre 0.

Le président annonce l'interpellation de M. Drumont sur la révocation de M. Max Régis ; elle est fixée à vendredi prochain.

M. **Charles Bernard** demande à interpeller sur l'application de l'ordre du jour que la Chambre vient de voter au préfet de la Gironde.

M. **Charles Dupuy**, — Le gouvernement a dit que la candidature officielle était blâmable ; toute la Chambre s'y est ralliés. Cette déclaration vise les actes futurs du gouvernement actuel. Le gouvernement conformera ses actes à ses paroles.

M. Firmin Faure demande à interpeller sur la nomination de M. Luteau, préfet d'Alger. (*Rires au centre.*)

M. Charles Dupuy déclare qu'il répondra à la suite de l'interpellation de M. Drumont, qui est mise en tête de l'ordre du jour de lundi.

M. Boutard a la parole sur son rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Après quelques explications, **M. Deschanel** retire son rappel à l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 20 et renvoyée à lundi, 3 heures.

◆

LE SÉNAT

Séance du 16 décembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. LOUBET

La séance est ouverte à 3 h. 1/4.

M. Guillain, ministre des colonies, dépose le projet de loi sur le chemin de fer de l'Indo-Chine, qui est renvoyé à la commission des finances.

M. Lockroy, ministre de la marine, demande la parole.

Il dit qu'il a lu dans les journaux la lettre de M. Cabart Danneville, qui reproche aux ministres de la marine et de la guerre de ne pas répondre aux convocations de la commission sénatoriale de la marine.

Le ministre donne lecture d'une lettre qu'il avait envoyée dans les derniers jours de juin à la commission de la marine pour lui dire que dès qu'il se serait entendu avec son collègue de la guerre il viendrait devant elle.

Or, on sait que dans les derniers mois, les ministres de la guerre se sont rapidement succédés. Le ministre de la marine a dû attendre, depuis lors, il n'a reçu aucune convocation de la commission. D'autre part, je m'occupe depuis six mois activement de la question si grave de la défense des côtes. Je suis toujours à la disposition du Sénat, quand celui-ci me fera l'honneur de me convoquer.

M. Brian. — Il est incroyable qu'un pays comme la France ait ses côtes si mal défendues (*bruit*).

M. Cabart-Danneville répond qu'il a eu l'honneur de causer avec M. Lockroy au banc des ministres et qu'il avait manifesté l'intention d'être entendu par la commission. Il a eu l'honneur également de voir le ministre de la guerre qui lui a dit : « Mon cher sénateur, je suis ministre depuis 30 jours et j'ai passé 29 jours à m'occuper de l'affaire Dreyfus ». (*Bruit.*)

M. Lockroy. — De ce fait il résulte que je n'ai reçu aucune convocation officielle.

M. Barbey, président de la commission de la marine, expose toutes les démarches faites par la commission.

M. Brian. — Pendant ce temps les Anglais continuent à armer.

M. Barbey. — Je n'ai pas à intervenir dans l'incident Cabart-Danneville. La commission de la marine a fait son devoir. Il serait plus désirable que la déplorable affaire dont on a parlé se termine. et que le gouvernement, le Parlement et le pays s'occupent d'une chose plus importante : la Patrie. (*Applaudissements*).

Le président. — L'incident est clos.

Le Sénat reprend la suite de la discussion du projet relatif à la police sanitaire des animaux et vote les deux articles du projet après une courte discussion.

La séance est levée à 5 heures 10.

La prochaine séance est renvoyée à lundi.

◆

EN ALGÉRIE

La commission parlementaire à Philippeville

Philippeville. — La commission d'enquête sur l'élection Thomson a achevé, aujourd'hui, l'examen de l'affaire Stora.

Elle a procédé à la confrontation entre les auteurs de la protestation contre l'élection et la municipalité, ainsi que de nombreux électeurs.

M Morinaud est arrivé ce soir à Philippeville. A cette occasion, des mesures d'ordre avaient été prises pour prévenir des troubles.

Une petite manifestation se produisit à la sortie des membres de la commission mais il n'y eut aucun incident sérieux.

L'affaire Max Régis.

Alger. — Le conseil de préfecture d'Alger a ajourné son jugement dans l'affaire Max Régis.

◆

France et Angleterre

Le commandant Marchand

Paris. — L'*Intransigeant* affirme qu'à la suite de la résolution prise par le gouvernement d'évacuer Fashoda, le commandant Marchand a écrit une lettre des plus vives à M. Delcassé et lui a adressé sa démission.

Cette démission n'a pas été acceptée et l'on sait qu'ordre a été donné au vaillant officier de reprendre le chemin du Soudan, où l'on espère que les fièvres et les sauvages aidant, le commandant y laissera ses os.

◆

COURRIER DE L'ÉTRANGER

TURQUIE

Constantinople. — Les réceptions en l'honneur de M. Léon Bourgeois continuent.

Un grand dîner a été offert hier, et lundi une soirée diplomatique sera donnée à l'ambassade de France.

M. Bourgeois a été reçu aujourd'hui en audience particulière par le sultan.

Il a été amené à Iidyz-Kiosk dans une voiture de la cour. Le leader du parti radical partira pour Athènes mardi prochain.

Il rentrera en France par Salonique et Uskub et sera de retour à Paris vers la fin du mois de décembre.

ITALIE

Rome. — La Chambre discute le budget des affaires étrangères.

L'amiral Canevaro dit que l'Italie entretient les meilleurs rapports d'amitié avec Ménélik, auprès duquel l'Italie a un représentant, qui envoie de fréquentes nouvelles pleinement rassurantes.

Parlant des événements de Trieste, l'amiral Canevaro dit :

« Nous devons remercier l'empereur, qui, malgré son deuil douloureux, est intervenu personnellement afin que les droits des Italiens fussent intégralement sauvegardés. »

Le ministre termine en disant que jamais les relations de l'Italie avec les autres nations européennes ne furent aussi amicales que maintenant.

« Nous devons particulièrement être heureux de l'accord commercial qui, grâce au bon vouloir et au grand esprit de conciliation des deux côtés, a pu récemment être conclu avec la France. Cet accord, en même temps qu'il donne satisfaction aux intérêts économiques des deux pays, aura aussi pour effet, nous en avons la pleine confiance, de faire disparaître les dernières traces de malentendus, de créer une situation de cordialité mutuelle et d'amitié comme il convient à des peuples ayant une communauté de race, de civilisation et de traditions.

Le discours du ministre a été salué par de très vives approbations.

ETATS-UNIS

Atlanta. — Le président Mac-Kinley a prononcé aujourd'hui un discours dans lequel il a félicité les populations du Sud de leur patriotisme. Le drapeau américain a été planté dans les deux hémisphères.

Il reste le symbole de la liberté, de la loi, de la paix et du progrès. Il flotte pour donner des chances dans la vie à des millions d'êtres humains qui se trouvaient sous le drapeau espagnol et qui, aujourd'hui, appellent les Américains une nation et l'appelleront demain une nation bénie.

Maintenant que nous avons rempli notre devoir suprême, que le monde civilisé applaudit notre attitude, allons-nous nous dérober timidement aux devoirs que nous imposent nos grands exploits ? Puissions-nous nous réjouir de notre force qui a été employée uniquement pour l'humanité et qui a toujours été tempérée par la justice et par la pitié !

Baltimore. — Huit nouveaux survivants du *Landonian*, comprenant le capitaine, un officier, le maître d'équipage, un quartier-maître, deux matelots, un maître d'hôtel et un cuisinier, sont arrivés ici, hier soir, à bord du vapeur *Maria-Rikmers*, de Brême.

Le total des victimes est de dix-huit dont deux passagers. Douze ont péri en essayant de se sauver dans une petite embarcation.

Les survivants ont été recueillis, le 28 novembre, par le *Maria-Rikmers*, après trois heures d'efforts.

BRÉSIL

New-York. — Les dernières nouvelles du Brésil, mentionnées avec les plus expresses réserves, annoncent que plusieurs cas de fièvre jaune auraient été constatés à Rio-de-Janeiro.

CHINE

Pékin. — Les Anglais ont obtenu, à New Chouang, une concession au nord du fleuve.

Le ministre d'Angleterre a protesté énergiquement auprès du Tsung-li-Yamen contre toute extension de la concession française à Shanghaï. Il a déclaré qu'il était impossible de permettre que des propriétés britannaiques passassent sous la juridiction d'un consul d'une autre nation. Or l'extension de concession réclamée par les Français comprendrait plusieurs terrains et plusieurs maisons dont les Anglais sont propriétaires.

Le Tsung-li-Yamen a annoncé qu'il ne donnerait aucune nouvelle concession importante de chemins de fer avant que les concessions déjà accordées aient commencé à être exploitées et aient fait entrevoir des bénéfices.

◆

GUERRE & MARINE

Promotion militaire

Paris. — Le ministre de la guerre a fait approuver, ce matin, par le président de la République, le décret de promotion suivante.

Le général Zédé, gouverneur militaire, de Lyon et commandant du 4e corps est maintenu dans ses fonctions, pour une nouvelle période de 3 ans.

Sont nommés généraux de division les généraux de brigade : Allard commandant supérieur de la défense de Lille ; Trone, inspecteur général permanant de l'artillerie ; Pédoya, commandant la brigade d'artillerie de Lyon ; De Bellegarde, inspecteur par intérim du 2e arrondissement de cavalerie.

Sont nommés généraux de brigade les colonels : Lachasse, commandant le 91e d'infanterie ; Varigault, commandant des sapeurs-pompiers de Paris ; Chamin, du 129e d'infanterie ; Roldot, commandant le 64e d'infanterie ; Baudens, commandant par intérim la brigade d'artillerie du 17e corps ; Petit, commandant par intérim le génie du 14e corps d'armée ; Palle, commandant le 30e régiment d'artillerie.

Nouvelles Diverses

Les Congressistes de l'équipement militaire

Paris. — Les congressistes d'équipement militaire ont tout d'abord nommé ce matin les délégués qui seront chargés demain de se rendre au ministère de la guerre pour soumettre les doléances de la corporation

Ils ont décidé de se réunir ce soir à 8 h. 1/2, pour pouvoir permettre aux délégués d'assister à leur réunion générale.

Explosion

Paris. — Ce matin, à 8 h. 40, un réservoir de vapeur d'une machine appartenant à un fabricant d'instruments de musique, a fait explosion pour une cause inconnue.

4 personnes ont été blessées dont une grièvement.

Chute dans un brasier

Boulogne-sur-Mer. — En visitant la *Corrèze* pendant la nuit, M. Bourgain, marchand de harengs, est tombé sur un brasier.

On a retrouvé son corps carbonisé.

Un conscrit chargé de famille

Nous avons raconté, en son temps, l'arrivée au 51e d'infanterie, qui tient garnison à Beauvais, du conscrit Offemer, de

---

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE »
du 17 décembre 1838

— 7 —

LE BOSSU

OU

LE PETIT PARISIEN

Par Paul Féval

PREMIÈRE PARTIE

LES MAITRES EN FAIT D'ARMES

— Croyez-vous cela, vous autres ? demanda Cocardasse d'un ton insolent.

— Non, répondit frère Passepoil.

— Non, répéta aussitôt la troupe docile.

Un peu de sang vint aux joues creuses de Peyrolles.

— Comment, coquins ! s'écria-t-il,

— Tout beau ! interrompit le Gascon : mes nobles amis murmurent... prenez garde ! Discutons plutôt avec calme et comme des gens de bonne compagnie. Si je vous comprends bien, voici le fait : M. le marquis de Caylus a appris qu'un gentilhomme beau et bien fait pénétrait de temps en temps pendant la nuit, dans son château, par cette fenêtre basse. Est-ce cela ?

— Oui, fit Peyrolles.

Il sait que mademoiselle Aurore de Caylus, sa fille, aime ce gentilhomme...

— C'est rigoureusement vrai, dit encore le factotum.

— Selon vous, monsieur de Peyrolles ! Vous expliquez ainsi notre réunion à l'auberge de la « Pomme d'Adam ». D'autres pourraient trouver l'explication plausible ; mais, moi, j'ai mes raisons pour la trouver mauvaise. Vous n'avez pas dit la vérité, monsieur de Peyrolles.

— Par le diable ! s'écria celui-ci, c'est trop d'impudence !

Sa voix fut étouffée par celle des estafiers ; qui disaient :

— Parle, Cocardasse ! parle, parle !

Le Gascon ne se fit point prier.

— D'abord, dit-il, mes amis savent comme moi que ce visiteur de nuit, recommandé à nos épées, n'est pas moins qu'un prince...

— Un prince ! fit Peyrolles en haussant les épaules.

Cocardasse continua :

— Le prince Philippe de Lorraine, duc de Nevers.

— Vous en savez plus long que moi, voilà tout ! dit Peyrolles.

— Non pas, capédédiou, ce n'est pas tout. Il y a encore autre chose, et cette autre chose-là, mes nobles amis ne la savent peut-être point...

— Aurore de Caylus est la femme de M. de Nevers, acheva le Gascon résolument.

Peyrolles pâlit et balbutia :

— Comment sais-tu cela, toi ?

— Je le sais, voilà qui est certain. Comment je le sais, peu vous importe. Tout à l'heure, je vais vous montrer que j'en sais bien d'autres. Un mariage secret a été célébré, il y a tantôt quatre ans, à la chapelle de Caylus, et, si je suis bien informé, vous et votre noble maître...

Il s'interrompit pour ôter son feutre d'un air moqueur et acheva :

— Vous étiez témoins, M. de Peyrolles : Celui-ci ne niait plus.

— Où voulez-vous en venir avec tous ces commérages ? demanda-t-il seulement.

— A découvrir, répondit le Gascon, le nom de l'illustre patron que nous servons cette nuit.

— Nevers a épousé la fille malgré le père, dit Peyrolles ; M. de Caylus se venge. Quoi de plus simple ?

— Rien de plus simple, si le bonhomme Verrou savait. Mais vous avez été discrets, M. de Caylus ignore tout... Capédédiou, le vieux matois se garderait bien de faire dépêcher ainsi le plus riche parti de France. Tout serait arrangé depuis longtemps, si M. de Nevers avait dit au bonhomme : « Le roi Louis veut me faire épouser mademoiselle de Savoie, sa nièce ; moi, je ne veux pas ; moi, je suis secrètement le mari de votre fille. » Mais la réputation de Caylus-Verrou l'a effrayé, le pauvre prince. Il a craint pour sa femme, qu'il adore...

— La conclusion ? interrompit Peyrolles.

— La conclusion, c'est que nous ne travaillons pas pour M. de Caylus.

— C'est clair ! dit Passepoil.

— Comme le jour, gronda le chœur.

— Et pour qui pensez-vous travailler ?

— Pour qui, ah ! ah ! cadédis ! pour qui ? Savez-vous l'histoire des trois Philippe ? Non ? Je vais vous la dire en deux mots.

Ce sont trois seigneurs de bonne maisons, l'un est Philippe de Mantoue, prince de Gonzague, votre maître, monsieur de Peyrolles, une altesse ruinée, traquée, qui se vendrait au diable à bien bon marché ; le second est Philippe de Nevers, que nous attendons ; le troisième est Philippe de France, duc de Chartres.

Tous trois beaux, ma foi ! tous trois jeunes et brillants.

Or, tâchez de concevoir l'amitié la plus robuste, la plus héroïque, la plus impossible, vous n'aurez qu'une faible idée de la mutuelle tendresse que se portent les trois Philippe.

Voilà ce qu'on dit à Paris. Nous laisserons de côté, s'il vous plait, pour cause, le neveu du roi. Nous ne nous occuperons que de Nevers et de Gonzague, que de Pythias et de Damon.

— Eh ! morbleu ! s'écria ici Peyrolles, allez-vous accuser Damon de vouloir assassiner Pythias.

— Eh donc, fit le Gascon, le vrai Damon était à son aise ; le Damon du temps de Denys, tyran de Syracuse, et le vrai Pythias n'avait pas six cent mille écus de revenu.

— Que notre Pythias, à nous, possède, interrompit Passepoil, et dont notre Damon est l'héritier présomptif.

Cocardasse prit son verre et l'emplit.

— Messieurs, reprit-il, à la santé de Damon... je veux dire de Gonzague, qui aurait demain six cent mille écus de revenu, mademoiselle de Caylus et sa dot, si Pythias... je veux dire Nevers, s'en allait de vie à trépas cette nuit !

— A la santé du prince Damon de Gonzague, s'écrièrent tous les spadassins, frère Passepoil en tête.

— En donc, que dites-vous de cela, monsieur de Peyrolles ? ajouta Cocardasse triomphant.

— Rêveries, gronda l'homme de confiance, mensonges !

— Le mot est dur. Mes vaillants amis seront juges entre nous. Je les prends à témoin.

— Tu as dis vrai, Gascon ; tu as dit vrai, fit-on autour de la table.

— Le prince Philippe de Gonzague, déclama Peyrolles, qui essaya de faire de la dignité, est trop au-dessus de pareilles infamies pour qu'on ait besoin de le disculper sérieusement.

Cocardasse l'interrompit.

— Alors, asseyez-vous, mon bon monsieur de Peyrolles, dit-il.

— Et, comme le confident résistait, il le colla de force sur une escabelle en reprenant :

— Nous allons arriver à de plus grosses infamies. Passepoil !

— Cocardasse ! répondit le Normand.

— Puisque M. de Peyrolles ne se rend pas, à ton tour de prêcher, mon bon !

Le Normand rougit jusqu'aux oreilles et baissa les yeux.

— C'est que, balbutia-t-il, je ne sais pas parler en public.

— Veux-tu marcher ! commanda maître Cocardasse en relevant sa moustache ; as pas pur ! ces messieurs excuseront ton inexpérience et ta jeunesse.

— Je compte sur leur indulgence. murmura le timide Passepoil.

Et, d'une voix de jeune fille interrogée au catéchisme, le digne prévôt commença :

— M. de Peyrolles a bien raison de tenir son maître pour un parfait gentilhomme. Voici le détail qui est parvenu à ma connaissance ; moi, je n'y vois point de malice, mais de méchants esprits pourraient en juger autrement. Tandis que les trois Philippe menaient joyeuse vie à Paris, si joyeuse vie, que le roi Louis menaça d'envoyer son neveu dans ses terres.. je vous parle de deux ou trois ans, j'étais au service d'un docteur italien, élève du savant Exili, nommé Pierre Garba.

— Pietro Garba de Gaëte ! interrompit Faënza ; je l'ai connu. C'était un noir coquin !

Frère Passepoil eut un doux sourire.

— C'était un homme rangé, reprit-il, de mœurs tranquilles, affectant de la religion, instruit comme les gros livres, et qui avait pour métier de composer des breuvages bienfaisants qu'il appelait la liqueur de longue vie.

Les spadassins éclatèrent de rire tous à la fois.

— As pas pur ! fit Cocardasse, tu racontes comme un Dieu ! marche !

M. de Peyrolles essuya son front où il y avait de la sueur.

— Le prince Philippe de Gonzague, reprit Passepoil, venait voir très souvent le bon Pierre Garba.

— Plus bas ! interrompit le confident comme malgré lui.

— Plus haut ! s'écrièrent les braves.

Tout cela les divertissait infiniment, d'autant mieux qu'ils voyaient au bout une augmentation de salaire.

— Parle, Passepoil ; parle, parle ! firent-ils en resserrant leur cercle.

Et Cocardasse, caressant la nuque de son prévôt, dit d'un accent tout paternel :

— Lou couquin a du succès.

(*A Suivre.*)

Saint-Denis, amenant avec lui ses trois jeunes frères et sa petite sœur, demeurés à sa charge depuis la mort de leurs parents.

On sait que la jeune famille du « bleu » fut momentanément recueillie à l'hospice de Beauvais.

Entre temps, une blanchisseuse de Versailles, Mme Gauthier, veuve d'un sous-officier artificier, émue du sort des jeunes enfants Offemer, écrivait au colonel du 51e, lui demandant l'autorisation de recueillir chez elle la jeune sœur du conscrit pendant l'année de service de celui-ci.

Après échange de pourparlers entre les autorités civiles et militaires, cette demande vient enfin d'être favorablement accueillie.

Dimanche matin, le soldat Offemer, ayant obtenu une permission, est parti de Beauvais avec sa petite sœur Blanche, née le 17 mai 1897, et s'est rendu à Versailles, où Mme Gauthier attendait avec impatience l'arrivée du « père de famille » et de la plus jeune de ses pupilles.

Momentanément, les trois frères du soldat Offemer demeurant à l'hospice de Beauvais, où ils sont l'objet des meilleurs soins.

Petites Nouvelles

Paris. — Aujourd'hui, anniversaire de la mort d'Alphonse Daudet, un service solennel auquel assistait toute la famille Daudet a été célébré à 10 h. 1\|2 à la basilique Ste-Clotilde.

Paris. — Le lieutenant Mataccich-Kéglegliu, qui avait eu l'audace d'élever les yeux vers la princesse Louise de Cobourg, vient d'être condamné par le conseil de guerre de Lagrat à 6 ans de prison.

Manifestation antidreyfusarde

L'Université de Lyon ayant été largement et glorieusement représentée, ô combien ! sur les listes de protestation de l'*Aurore*, l'Ecole de commerce ne pouvait être en reste de courtoisie envers ces bons juifs.

C'est tout au moins ce qu'a pensé le huguenot Marchal, professeur à ladite école. Marchal, professeur à l'Ecole de commerce et dreyfusard, certes avec cela on peut aller loin.

Et vite M. Marchal envoie son adhésion pleine et entière à la feuille du syndicat. Tout allait bien et notre professeur caressait déjà de beaux rêves d'avenir, quand ses élèves sont venus le rappeler à la réalité. Hier soir, ils se sont rendus environ 300 sous les fenêtres de ce brave philosémite et lui ont organisé un petit chahut à leur façon, conspuant Dreyfus et sa bande ainsi que leur trop zélé professeur.

Les imprudents, qui n'ont pas craint de s'exposer à se voir rayer du nombre des « intellectuels » !

En tout cas, ce petit concert improvisé a dû enlever au professeur Marchal l'envie d'imiter ses illustres devanciers en dreyfusisme et de faire circuler des listes de protestation picquardistes dans son cours.

Chronique Locale

M. le préfet à la Croix-Rousse. — M. Le Roux, préfet, et Mme Le Roux se sont rendus, hier après-midi, à la Croix-Rousse.

Ils étaient accompagnés de M. le docteur Devic, conseiller général, adjoint à la mairie centrale, et de MM Couture et Bonhomme, ses collaborateurs du cabinet.

Ils ont été reçus par M. Guicherd, président du conseil d'arrondissement, MM. Thévenet et Péronnet, adjoints délégués du 4e arrondissement, et Bolard, conseiller municipal.

M. et Mme Le Roux ont successivement visité plusieurs ateliers de tissage ; celui de MM. Guicherd ; l'Ecole municipale de broderie et de tissage dont les honneurs lui ont été faits par le président et les membres du conseil d'administration de l'école ; les établissements de MM. Tassinari, Chazard, Gindre et Isaac, vice-président de la chambre de commerce.

M. le préfet a adressé à plusieurs reprises ses remerciements et ses félicitations aux directeurs des établissements visités et aux organisateurs de la visite, qui, commencée à 1 h. 1\|2, s'est terminée à 5 heures.

Nominations et décès dans le clergé. — M. Bousquet, du Prado, a été nommé vicaire à Saint-Laurent-de-Chamousset.

M. Barriquand, vicaire à Périgneux, a été nommé vicaire à Sainte-Anne, à Roanne.

M. Demarle, aumônier à la Charité, à Saint-Etienne, a été nommé aumônier des Frères, à Saint-Etienne.

M. Ferjasse, vicaire à Burdigne, a été nommé vicaire à Chirassimont.

— M. Charles Ambroise, ancien desservant d'Essertines-en-Donzy, né le 14 septembre 1817, est décédé le 10 decembre courant.

Chambre de commerce. — La Chambre de commerce a été informée par l'Administration des Postes qu'ensuite des démarches qu'elle avait entreprises de concert avec la Chambre de commerce de Roanne, la dernière levée ordinaire des boîtes des bureaux de poste de Bellecour et des Terreaux, pour les correspondances à destination de Roanne et de Charlieu, serait désormais retardée de 15 minutes.

Société de Géographie de Lyon. — La séance solennelle de la distribution des récompenses accordées par le jury à la suite du concours de géographie de 1898, aura lieu dimanche prochain 18 décembre, à quatre heures, au siège de la Société, 6, rue de l'Hôpital. On y entendra le rapport de M. Crescent sur les concours.

Concert de l'Hospitalité de Nuit. — L'Œuvre de l'hospitalité de nuit et de l'assistance par le travail donnait hier soir au Casino sa grande fête annuelle, toujours une des plus belles de la saison.

La salle était remplie d'un public élégant et nombreux et les applaudissements, pour être choisis, n'en furent pas moins enthousiastes.

Le programme était comme les bons menus, fin et varié : nous avons entendu d'abord la harpe et le piano de Mlle Delcourt, des vers de M. Clément George, les doubles cordes et les harmoniques audacieuses du violon de M. Viardot, le violoncelle de M. Casella, et la voix ample et superbe de Mlle Richard — la plus belle voix de contralto du siècle, disent les très vieux abonnés de l'Opéra.

Dans la seconde partie, M. Courteline a dit et mimé avec sa verve incisive et son irrésistible drôlerie sa pochade de la *Lettre chargée* et *Monsieur Scapin*, le petit chef-d'œuvre de Richepin, fut interprété par des artistes de la Comédie-Française ; MM. de Féraudy, Georges Beer, Mmes Pierson et Muller ont tenu les principaux rôles de telle façon qu'en se retirant, à 11 h. 1/2, on avait le regret que cela fût sitôt fini. C'était une belle soirée pour les spectateurs, une bonne soirée pour les pauvres.

Fausse monnaie. — Les nouvelles pièces d'argent, représentant une semeuse, sont à peine en circulation, que déjà elles sont imitées et même très bien imitées.

Les faux monnayeurs ont dédaigné la fabrication des pièces de 50 centimes et d'un franc : ils n'ont exercé leur talent que sur les pièces de quarante sous, qui laissent naturellement de plus gros bénéfices sans augmentation de risque.

Il n'est certainement pas encore beaucoup de Lyonnais qui aient en poche des pièces de 2 francs à l'effigie de la semeuse, mais il y a gros à parier que ceux-là n'ont que des pièces fausses.

En effet, on a mis depuis une quinzaine, un certain nombre de ces pièces en circulation par l'intermédiaire des trésoreries et des banques et aussitôt on a trouvé des contrefaçons dans un grand établissement de crédit de Paris où le caissier ayant pesé, par contrôle, deux rouleaux contenant la même quantité de pièces nouvelles, s'aperçut que le poids était totalement différent pour chacun de ces rouleaux.

Les pièces furent examinées avec beaucoup d'attention et l'imitation était si parfaite que ce n'est pas sans une certaine difficulté qu'on parvint à séparer les bonnes des mauvaises. Le son est le même et elles ont exactement le même brillant ; seul le poids diffère ; tandis que la bonne pièce pèse dix grammes, l'autre n'en pèse que sept.

En examinant minutieusement la fausse monnaie, on remarque que le ventre et les jambes de la semeuse sont moins bombés et que les lettres I de « République française » n'apparaissent pas nettement.

On a commencé d'actives recherches pour découvrir les faux monnayeurs.

Avis donc, amateurs de pièces neuves de quarante sous.

La question des Eaux. — Les conférences organisées par le comité de protestation, de défense contre les abus de la Compagnie des Eaux de Lyon se succèdent. Peu à peu la lumière se fait, le cahier des charges est examiné en détail, discuté article par article. De même pour le règlement général de la Compagnie, non approuvé par l'autorité supérieure. De même pour les polices. Bon nombre d'abonnés sont tout surpris d'apprendre qu'en vertu des articles 1er et 33 du cahier des charges de la concession la Compagnie des eaux est *obligée* de consentir des abonnements à 21 fr. 90.

Les protestataires s'ajoutent aux protestataires, le jour semble prochain où la Compagnie des Eaux sera forcée de s'incliner et de respecter le cahier des charges, loi de sa concession.

La question du rachat des services et de 40 millions à perdre ou à gagner par la ville intrigue fortement le public.

La réunion s'est terminée par le vote de l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens réunis le 16 décembre, brasserie Rinck, à Perrache, approuvant l'initiative prise par le comité de protestation et de défense contre les abus de la Compagnie générale des Eaux de Lyon.

« Décident qu'il y a lieu de se grouper pour lutter contre les exigences injustifiées de cette Compagnie et l'obliger à respecter et exécuter son cahier des charges.

« Emettent le vœu que la question du rachat de la concession des Eaux par la ville de Lyon et les bases de ce rachat soient sérieusement contrôlées par l'administration municipale. »

Aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, nouvelle conférence, brasserie du Parc, aux Brotteaux.

Au Nouveau Lyon. — Ameublements, 7, rue Servient, 26, cours de la Liberté. Exposition permanente. — Prix très avantageux.

Les voleurs internationaux. — Walker, Ross, ou Harding, on ne sait même pas si un de ces trois noms est authentique, l'auteur de l'attentat de la maison Desgeorges n'a pas été interrogé depuis quelque temps déjà. M. Benoist, juge d'instruction attend les renseignements par lui demandés aux polices de Paris et de Londres.

Mais si l'instruction chôme, l'imagination de certaines gens s'emploie avec une activité remarquable.

Depuis quelques jours l'honorable magistrat instructeur est littéralement assailli de lettres anonymes dans lesquelles sont signalées les pistes les plus invraisemblables.

Inutile de dire qu'aucune suite n'est donnée à ces indications fantaisistes.

L'instruction, pour le moment, se trouve donc dans une période de stagnation forcée. Mais dès la réception des renseignements attendus, elle sera très activement reprise.

Les vols des Chemins de fer. — M. le juge d'instruction Pellenc vient d'achever l'étude de cette affaire commencée il y a plus de cinq mois.

Des vingt individus poursuivis neuf bénéficient d'une ordonnance de non lieu.

Ce sont les conducteurs : Denis Barbier, Jean Béray, Jean Lhéritier, Jean Rignol, Louis Lombard, Jean Perrier, Claude Soffray et les femmes Antoinette Pellion et veuve Turrel, de Dijon.

Les onze autres, dix hommes et une femme, sont renvoyés devant la chambre des mises en accusation.

Vol de fers. — M. Gatin, maître forgeron, cours Gambetta, 80, s'apercevait de nombreuses disparitions de métaux lui appartenant ; lorsqu'hier matin, à 7 h. 1\|2, il surprit les nommés Pierre Guenard, corroyeur, et Jules Brochier, boulanger, au moment où ils en emmenaient sur une carriole à bras 200 kilos environ de vieux fers qu'ils avaient volés dans son atelier.

M. le commissaire de police de la Guillotière les a écroués.

Collision. — A 8 heures du soir, une collision s'est produite rue Puits-Gaillot entre le tramway 129, Perrache-Brotteaux et une voiture conduite par M. Perret, rue Dunoir, 53.

M. Perret a été projeté de son siège sur la chaussée sans se faire de mal. Quant au tramway il a eu un marchepied brisé.

Chute grave. — M. Francisque Poncet, journalier, 10, rue des Fantasques, transportait hier un lourd rouleau de cuivre dans un local de la Société lyonnaise de teinture, 24, rue Pizay. Par suite d'un faux mouvement, le malheureux ouvrier glissa sur les dalles et se fit en tombant de très graves contusions sur tout le corps.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Son état est inquiétant.

Feu de cheminée. — Un feu de cheminée s'est déclaré, rue des Tables-Claudiennes, 49, au rez-de-chaussée, chez M. Caluzat, boulanger, hier soir à 11 heures. Il a été éteint par deux pompiers de la première compagnie. Ils ont été obligés pour cela de pratiquer deux ouvertures dans la cheminée.

Les dégâts, évalués à 500 francs, sont couverts par une assurance.

Théâtre des Célestins. — Ce soir, à 8 heures le Théâtre des Célestins *Les Mystères de Paris*.

Dimanche, 18 septembre, deux représentations extraordinaires en matinée à deux heures, *Les Deux Orphelines*. Le soir, à huit heures, *La Belle Gabrielle*, pour les représentations de Mme Suzanne Munte.

Lundi, 19 décembre, *Ruy-Blas*.

Mardi, 19 décembre, *Amoureuse*.

Mercredi, 21 décembre, *Le Nouveau Jeu*.

Jeudi, 22 décembre, première représentation de l'immense succès parisien *Mon Enfant*, comédie en 3 actes de M. A. Janvier.

Prochainement : *La Maison du Baigneur*, suite de la *Belle Gabrielle*, *Divorçons*, *Mon Enfant*.

A l'étude : *Zaza*, *Severo Torelli*.

Bureau de location tous les jours, de 10 h. du matin à 7 h. du soir.

Cirque Rancy. — Décidément le cirque Rancy est le rendez-vous par excellence, et la direction ne doit en rien regretter de s'imposer de grands sacrifices pour recruter des artistes dignes des Lyonnais. A chaque représentation et tout particulièrement le samedi soir, le cirque est envahi, pris d'assaut par une foule avide d'applaudir les excellents artistes et surtout de rire à gorge déployée des désopilants et inénarrables facéties des nombreux clowns.

Ce soir, cinquième soirée de gala. Début des Frosdicks, patineurs sur échasses, des Forbee, acrobates sur les mains, des Cpurchics, par la famille Busson-Averino. Continuation des représentations de la troupe russe, des 3 Milon's, etc,, etc.

Concerts symphoniques. — Pour répondre à la demande de nombreux habitués des conférences données par la Société des Amis de l'Université, désireux d'assister aux Concerts syphoniques, la direction a décidé de fixer à 3 heures 1/4 très précises le commencement de ses auditions.

Rappelons que la prochaine séance de la Société des concerts symphoniques de Lyon aura lieu dimanche 18 décembre, au Casino.

Le programme orchestral des plus attrayants comprend la Symphonie en *mi bémol* d'Haydn, une des plus pimpantes du maître ; l'admirable ouverture de *Coriolan*, de Beethoven, et celle des *Maîtres-Chanteurs*, redemandée de toutes parts après le succès qui a accueilli dimanche dernier l'exécution de cette page célèbre.

Citons encore le poétique duo de *Béatrice et Benedict*, de Berlioz, confié à Mme Mauvernay, l'excellent professeur de chant au Conservatoire, et à sa fille, Mlle Marie Mauvernay, et le *Menuet et Gavotte* du beau septuor de Saint-Saëns, pour instruments à cordes et trompettes solo (M. Prévost) et piano (M. Léon Orcel).

Une maladie du pianiste de Greef remet au mois de février l'audition de cet artiste. Un jeune violoniste de grand talent, M. J. Thibaud, premier violon solo des concerts Colonne, un des virtuoses parisiens les plus en vue, interprétera le Concerto en *si bémol* de Wieniawski et les airs Bohémiens de Sarasate.

Ajoutons que pour répondre à de nombreuses demandes, la direction a décidé de numéroter le premier rang des secondes galeries au prix de 2 francs.

La location est ouverte, rue Confort, 15, à l'Agence de publicité artistique (S. P. A.) à toutes les places.

Huiles de Foie de Morue naturelles
Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

GENTIANE FRANÇAISE APÉRITIF HORS PAIR

HERNIES 30 ans de succès
sans opération et souvent en 15 jours, guérison radicale (supprimant les bandages). Les preuves irréfutables sont à l'appui. Dr GAILLARD, *de l'Université américaine de Philadelphie*, médecin de la Faculté de Montpellier, 1, quai Charité, à LYON.

DÉPARTEMENTS

(DE NOS CORRESPONDANTS)

RHONE

Tarare. — *Le dreyfusard Palix*, député de la 2e circonscription de Villefranche. — La ville de Tarare, ainsi que la 2e circonscription de Villefranche n'ont pas à s'enorgueillir de leur représentant à la Chambre, le citoyen Palix.

Ce ministre protestant défroqué dont l'élection a été une surprise, est un dreyfusard enragé. Il fait partie des 70 députés, lesquels, pour la honte de la Chambre et de la France, s'affichèrent nettement favorables à la cause du traître Dreyfus et à la campagne d'insultes contre notre armée.

De plus, dans la liste de protestation en faveur de Dreyfus et de Picquart, publiée par l'*Aurore*, nous y trouvons M. et Mme Palix, serait-ce encore notre député ??

Ce jeune fumiste, qui, par ses paroles mielleuses, ses vagues promesses de liberté pour tous, a su tromper la confiance des électeurs naïfs et en outre un anticlérical farouche.

Nous reconnaissons bien en lui la race protestante, qui depuis des années s'infiltre partout, au Parlement comme dans les fonctions publiques, faisant le jeu de l'Angleterre et de l'Allemagne et marchant de front avec la juiverie dans ce vaste complot contre l'armée et notre pays.

Aussi espérons-nous, qu'au terme de cette législation tous les patriotes, tous les Français de France de la 2e circonscription de Villefranche, renverront à son troupeau, ce pasteur égaré.

Nous y travaillerons sans relâche, mais en attendant, nous aimerions voir le citoyen Palix, venir expliquer à ses électeurs, ses votes et son attitude nettement antipatriotes.

Cours. — *Cercle d'Etudes.* — Jeudi soir, à leur réunion habituelle, les membres du Cercle d'Etudes de Cours ont eu le plaisir d'entendre M. Gurnaud, rédacteur à la *France Libre*, de passage dans la région.

Rappelant, au début de sa conférence, les réunions publiques et contradictoires organisées périodiquement à Cours par le comité de l'*Union nationale* et le récent discours de M. Billiet, l'orateur déclare sa tâche difficile, parce que, dit-il, il devrait recueillir ici des leçons et des enseignements et non pas avoir la prétention d'en donner.

Abordant immédiatement son sujet, il dépeint, en termes éloquents, la situation douloureuse où l'affaire Dreyfus a jeté le pays, et appelle de tout son cœur le réveil de l'esprit national contre la bande coalisée des juifs, des protestants, des franc-maçons et des anarchistes, qui sont faits pour manœuvrer ensemble.

Que doivent faire les patriotes ? Agir. Et s'adressant spécialement aux membres du cercle de Cours, M. Gurnaud montre sous quelles formes doit se manifester leur action : propagande de la presse démocratique, organisation de conférences, étude sérieuse de la question sociale.

Il termine en déclarant que l'avenir est à la jeunesse et que de la jeunesse catholique, si elle veut, sortiront les hommes qui dirigeront le pays.

De vifs applaudissements ont à diverses reprises montré au conférencier qu'il avait été compris.

LOIRE

Montbrison. — *Cour d'assises.* — (Audience du mercredi 15 décembre 1838. — Jean Mompier comparaissait aux assises pour avoir, à l'aide de faux en écritures, détourné plusieurs sommes d'argent. La cour condamne Jean Mompier à 2 ans de prison.

Le jury a signé un recours en grâce en faveur du condamné.

Jeudi : Brialon Jacques, accusé d'attentat à la pudeur, est acquitté.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 15 Décembre 1898

Après un moment d'hésitation provoqué par de nombreuses réalisations de bénéfices et aussi par les reports un peu plus tendus qu'à la dernière liquidation, le marché a repris de plus belle son mouvement de hausse, surtout pour les fonds espagnols. On dit qu'à Paris les achats de ces jours sont dus à une première maison de banque de la place. On parle d'une opération financière importante qui serait déjà conclue et justifierait des cours plus élevés. Il faut bien trouver une explication à la hausse actuelle, mais nous ne croyons pas que l'on doive aller bien plus loin car le reste de la cote ne suit pas. A l'approche des fêtes, il y aura certainement une accalmie.

3 0/0, 102.25, 102.15 ex-coupon de 75 c. Extérieure, 43.90, 43.57, 44. Primes, 45.10/25 et 44.50/50. Italien, 95.35, 95.375. Portugais, 24.20, il est toujours question d'un règlement de la dette. Lyonnais, 866.50, 867. Thomson, 1345. Landerbank, 510. Banque ottomane, 556. Rio, 765 avec un report de 1 75 pour la quinzaine.

COMPTANT

Gaz, 920. Horme. 178. Creusot, 2157, on a détaché hier un coupon de 40 fr. Cail, 395, 397. Parts Kama, 770, 765 ex coupon de 15. fr. Loire, 202. La Dombrowa à 1 65 poursuit encore son mouvement de hausse qui serait justifié par les résultats acquis du dernier exercice.

Tramways, 2005, 1995. Act. nouv., 1945. Omnium de Tramways, N. 84. Jonage, 487, 489. Franco-Russe, 102. Lumière, 1517. Câbles Berthoud, 885. Grand Bazar, 525.

MARCHÉ EN BANQUE

L'arbitrage achetait la Chartered au début assez largement ; pendant le courant de la séance le titre était offert de nouveau jusqu'en clôture ou de nouveaux ordres importants enlevaient le titre à 87 fr. C'est Londres qui fait le mouvement.

ACTIONS

Urikany, 125.»». De Beers, 694.50. Tharsis, 193.»». East Rand, 160.50. Goldfields, 133.50. Chartered, 86.»». Robinson Gold, 231.»». Geldenhuis, 213.»». Randfontein, 55.25. Sheba, 35.»» Simmer, 132.»». Ferreira, 640.»». Mozambique, 55.75. Montecatini, 14.»». Verreries Mulatière, 650.»». Engrais l'Est, 64.»». Pompes funèbres, 950.»». Parts Pomp., 70.»». Ponomareff, 515.»». Constructions méc. anc., 880.»». nouv., 840.»». 1/10 Construc., 700.»». Péchiney nouv., 620.»». Cleveland, 475.»». Sud Russe, 965.»». Glaces hygiéniq., 85.»». Glaces hyg. d'Algérie, 99. Thoms. nv. 1222.50. Tram. Limoges, 625.»». Tram. Caluire, 850. Tram. d'Ecully nouv., 370.»». ancien, 930.»». Tram. Roanne, 535.»». Ouest électr., 470.»». Tram. Neuville, 1120. Tram. Tours, 113.»». Tram. St-Etienne, 550.»». Saint-Paul, 495.»». Tram. Besançon, 400.»». Versailles, 455.»». Tram. de l'Isère, 485. Tram. d'Oran, 550.»». Tram. d'Aix, 28. de Vals, 90. d'Artois, 490. Novo-Pavlovka, 139.»». Tram. de Douai, 497. Horme, anc. 72 nouv. 168.50. Pottendorf, 504.»». Parts Kama, 65.»». Déménagements Lyon, 453. Déménagements Marseille, 445.»». Etablissem. Casati, 160.»». Donetz, 1010 »». Hafna, 259. Parts Hafna, 5.»». Droit Thomson, 60.»». Bouble (droits), 405.»». Halogènes, 800. Briansk, 1280.»». Céramo, 490.»». Part Céramo, »»».»». Phosph. La Capelle, 95.»». Soc. Caucase, 670.»». Bouble, 950.»». Katchkar ord., 15.75 privé, 53.»». Appareillage, 245. Phonographe, 190.»». Pellicules fr., 1434.»». Plâtrières Sud-Est, 260.»». Stéarinerie Lyon, 117.»». Champforgeron, 92.»». Alpines, 400. Anasaha, 40.»». Bar américain, 127.»». Eden-Bar, 105.»». Bar-Barre, 101.50. Grand Bazar, »»».»». Banque privée, 470.»». Alimentation, 137.»». Dombowaïa, 1545.»». Rochet Schneider, 505.»». Grande Roue, Paris, 28.»». Verres spéciaux, 495.»». Biscuits Germain, 545. Carrières de Villebois, 178.»». Jonage, 475.»». Charbonnages de la Loire, 506.»». Fr.-Suisse, 615.»». Soc. élec. de Saint-Rambert, 147.»». Schappe Villars, 500.»». Stéphanoise, 112.»». Cape Copper, 123.»».

OBLIGATIONS

Bons de l'Exp. 1900, 16.75. Bons de l'Exp. 1889, 7.25. Pottendorf, 463.»». Union électr. 480.»». Makenka, 480.»». Communay, 301.»». Baird, 502.»». Donetz, 512.»». Sélo, 502.»». Rykousky, 494.»». Jonage nouv., 479.»». Distillerie du Pouzin, 510.»». Raffin. Say, 490.»». Cuivre de France, 498. Kama nouv., 505.»». Méridionales, 311.»».

CHANGES SUR PARIS

A Londres, ls. 25.52 ./.. Vienne, fl. 47.75. Berlin, rm. 80.70. Madrid, p. 35.57. Barcelone, p. 35.90. St-Pétersbourg, ro. 37.10 ./. Constantinople, l. t. 22.91 1/4. Rome, 107.32. Gênes, lir. 107.37. Milan, lir. 107.35. Bruxelles, 100.31 ./.. Amsterdam, fl. 47.90. Lisbonne, rs. 780.»». New-York, d. 524.»» 3/8. Bombay, rp. 1/4 5/32 Calcutta, rp. 1/4 11/32.

PRIME SUR L'OR

Buenos-Ayres, 113.30 c. | Lisbonne, 44 ./. c.

CH. DAMEY.

Dernière Heure

Le droit d'association

Paris. — La commission nommée par la Chambre pour examiner la proposition Charles Gras et Cunéo d'Ornano sur le droit d'association, a nommé aujourd'hui président M. Sarrien, vice-président M. Aynard, et secrétaire M. Chautemps.

La revanche de Barthou

Paris. — On dit que M. Barthou prépare un retour offensif, à la suite de l'échec qu'il a subi aujourd'hui à la Chambre.

M. Barthou choisirait pour terrain de combat un des multiples incidents auxquels donne lieu l'affaire Picquart.

Le code militaire

Paris. — Le ministre de la guerre vient de désigner la commission chargée d'étudier, sous la présidence du chef de l'état-major, la réforme du code d'instruction militaire.

Une affaire d'espionnage

Reims. — Le parquet de Reims s'est transporté à Sisme pour perquisitionner chez un nommé Détrion. Cette perquisition, que l'on croit se rapporter à une affaire d'espionnage, aurait donné d'importants résultats.

Tué par un cheval

Clermont-Ferrand. — Un soldat nommé Dif, du 36e d'artillerie, est tombé de cheval au cours des exercices.

Ayant reçu un coup de pied de sa bête dans le ventre, il a été transporté à l'infirmerie.

L'opération de la laparotomie a été faite, mais Dif est mort quelques instants après.

A WASHINGTON

Attentat contre l'ambassade anglaise

Londres. — Un télégramme arrivé cette nuit de Washington annonce qu'un attentat a été commis dans cette ville contre l'ambassade d'Angleterre. On ne dit pas de quelle nature il est.

Une dépêche ajoute que la fille de l'ambassadeur a été légèrement blessée.

L'affaire Dreyfus

LES DÉCLARATIONS (?) D'ESTERHAZY

Amsterdam. — Dans une édition supplémentaire, le *Handelsblad* publie le complément des déclarations qu'il dit avoir été faites à un rédacteur par le commandant Esterhazy, qui se trouve à Amsterdam.

M. Esterhazy aurait reconnu de vive voix qu'il a écrit le bordereau, mais il n'en aurait pas moins affirmé avec énergie sa conviction en la culpabilité de Dreyfus.

(On se rappelle que de semblables affirmations, éditées par un journal anglais, ont déjà été formellement démenties par Esterhazy.)

LE DÉFENSEUR DE MADAME HENRY

Paris. — Me Auffray ayant décliné la faveur de défendre Mme Henry, le *Soir* prétend que celle-ci sera défendue par Me Chenu ou par Me de Saint-Auban assisté de Me Joseph Ménard.

LE DREYFUSISME AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris. — Le conseil municipal, malgré les énergiques protestations du préfet de la Seine, a adopté des conclusions favorables à l'achat de 200 exemplaires du livre de Me Urbain Gohier, l' « Armée contre la Nation » par 44 voix contre 23.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

BIBLIOGRAPHIE

La Roche-qui-Tue, par Pierre Maël. Un volume petit in-4°, orné de 58 gravures d'après Scott. Prix : relié en percaline avec sujets en couleurs, 10 fr. — A. Mame et fils, éditeurs à Tours.

Voici un beau et fier livre, *la Roche-qui-Tue*, par Pierre Maël, superbement édité par la maison Mame.

C'est le récit passionnant d'un épisode des guerres de la Révolution. La scène se passe en Bretagne, où une puissante association patriotique, *la Roche-qui-Tue*, composée de marins et d'hommes de la côte, a pris sur elle de préserver le territoire breton de toute tentative d'invasion anglaise.

A la tête de l'association se trouvent les deux frères Prigent de Bocenno, deux héros qu'anime de son propre héroïsme une jeune et mystérieuse créature, dont l'histoire est à la fois pleine de douleurs et de gloire.

C'est elle, la comtesse Ameline de Kergroaz, assassinée par son propre mari et miraculeusement arrachée à la tombe, qui, sous le nom de *Mapiaouank*, est l'âme et l'inspiratrice de la formidable légion.

Après de sanglantes péripéties, Kergroaz, le mari d'Ameline, traître à son Dieu comme à sa patrie, voit ses infâmes projets avorter devant l'indomptable courage des frères Prigent et de la *Roche-qui-Tue*. Un glorieux combat, soutenu sur les côtes de Bretagne contre la flotte anglaise qui s'éloigne vaincue, achève le récit dans une apothéose.

Tel est, dans ses grandes lignes, le sujet du roman de Pierre Maël. Jamais encore le brillant écrivain n'avait produit un plus beau livre. Et tout ce roman a les grandioses allures d'une épopée.

Fond et forme y répondent à l'idéal de toute âme française, et le cœur du lecteur bat d'une ardente fièvre à parcourir ces pages puissamment écrites et pensées.

La Roche-qui-Tue affirme, sous une forme nouvelle et dramatique encore, le talent de l'auteur de *Petit Ange*. Nul doute que ce nouveau livre ne trouve le même accueil chaleureux de la part des nombreux lecteurs de Pierre Maël.

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 17 DÉCEMBRE 1898

Premier arrondissement. — Néant.

Deuxième arrondissement. — Jean-Joseph Terras, employé, 70 ans, H.-D., f. 7 h. — Veuve Lejeune, née Guillemine Pochet, 75 ans, H.-D., f. 11 h. — Paul Thibonnet, menuisier, 30 ans, rue Mortier, 5, f. 8 h. — Veuve Girardet, née Augustine Saint-Bonnet, ménagère, 65 ans, rue Gasparin, 16, f. 1 h. — Epouse Marcello, née Jeanne Griveau, 67 ans, rue Smith, 11, f. 3 h. — Armande Varloud, 4 ans, Charité, f. 9 h.

Troisième arrondissement. — Dumas Mathilde, 4 mois, rue Boileau, 254, f. 7 h. — Aynes Jean-Baptiste, plombier, 32 ans, rue Jangot, 4, f. 9 h. — Jaillet Clément, télégraphiste, 43 ans, avenue de Saxe, 180, f. 11 h. — Desvigne Eugénie, 10 ans, chemin des Balançoires, 8 f. 12 h. — Veuve Claris, née Françoise Brun 83 ans, avenue des Platanes, 19, f. 3 h. — Martin Pierrette, chiffonnière, 56 ans, rue Paul-Bert, 251, f. 1 h.

Quatrième arrondissement. — Saunier Marie, domestique, 23 ans, hôpital Croix-Rousse, f. 8 h. — Forgues Joseph, 60 ans, rue Chazière, 34, f. 3 h.

Cinquième arrondissement. — Théodore Aubin, 64 ans, chem. des Grenouilles, 14, f. 11 heures. — Vve Cousson, née Marie Viallon, 71 ans, rue du Juge-de-Paix, 22, f. 3 h.

Sixième arrondissement. — Vve Favre, née Morak, 86 ans, rue de Sèze, 74, f. 3 h.

Spectacles & Concerts

GRAND-THÉATRE. — Aujourd'hui, le *Prophète*, grand opéra en cinq actes. Bureau 7 h. 1\|2, rideau 8 h.

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui, les *Mystères de Paris*, drame en cinq actes.

CIRQUE RANCY. — Tous les soirs à 8 h. 1\|2 et jeudis et dimanches à 3 heures, représentations équestres variées. Au programme : Les Frosdicks, patineurs sur échasses. — Les Forbee, acrobates sur les mains. — La troupe russe Tartakoff. — Les trois Millon's, athlètes équilibristes. — Les Copurchics, par la famille Hassan-Averino, etc., etc.

MUSÉE LAURET. — *Vie et Passion de N.-S. Jésus-Christ*, tableaux vivants ; tous les jours deux représentations à 3 h. et à 8 h.

MUSIQUE MILITAIRE. — Kiosque de Bellecour. — Tous les jours, de 2 à 3 heures du soir, concert par les musiques de la garnison.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE. — Tous les jours, dimanches et fêtes, ascension de 7 heures du matin à 5 heures du soir.

COMPAGNIE GÉNÉRALE
DE
POMPES FUNÈBRES DE LYON
ADMINISTRATIONS MALET PÈRE ET SES FILS ET DELORAS RÉUNIES
Société anonyme au capital de 600.000 francs
Siège social : à Lyon, 5, rue d'Enghien

La compagnie générale Pompes Funèbres DE LYON (réunion des maisons Malet père et ses fils et Deloras ; Pithioux-Botton. Facteurs du Commerce ; Rodarie ; Gibier (monopole de Villeurbanne) ; Desvignes ; Biord, Genève et Richardin ; Entreprise générale de Pompes funèbres, maison J. Innocent ; maison Dubief, [illegible] de Villefranche (monopole) ; Société départementale [illegible] pompes funèbres de Saint-Etienne (monopole) ; Société de Pompes funèbres de l'Ardèche et extension (Annonay et Roanne, monopoles), etc., etc., et toutes ses succursales.

A l'honneur de prévenir le Public qu'elle n'a rien de commun, ni aucune attache avec n'importe quelle maison similaire existant ou s'organisant dans la région.

Comme par le passé, le concours de MM. les marbriers lui est assuré et un traité ancien, intervenu entre MM. Malet père et ses fils, interdit à la Compagnie Parisienne du boulevard Richard Lenoir, de s'établir à Lyon et dans les départements limitrophes.

La Compagnie de Lyon est heureuse également d'affirmer qu'elle n'a qu'à se féliciter de son personnel dont elle est absolument sûre.

Le Conseil d'Administration.

CÉRÉALINE GIRAUD
L'ALIMENT le plus digestif pour les jeunes enfants, les estomacs les plus délabrés, les convalescents et les personnes âgées. Le meilleur potage le plus agréable, le plus nourrissant.
La Boite de 500 grammes, 1 fr. 50
Dépôts à Lyon { GIRAUD, 22, rue Victor-Hugo. Phie BOUSSENOT, 88, r. de la République

Le Gérant : A. MICHAL.

Impr. de la *France Libre*, 35, r. Condé, Lyon
J.-B. BALLET, Directeur.

Au Grand Carnot
11, rue Président-Carnot, 1, rue Jussieu, LYON
VÊTEMENTS FAITS A L'AVANCE & SUR MESURE
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS
Costumes complets tout faits, dep. 23
Capotes, Pardessus et Costumes pr Enfants. 6 fr. 50
Gd Choix de Pardessus Edredon et cheviote toutes nuances..........depuis Fr. 25
Gd Assortiment de Draperies française et anglaise pour vêtements sur mesure..........depuis Fr. 30
NOTA. -- La Maison « AU GRAND CARNOT », 11, rue Président-Carnot, se recommande par l'élégance de sa coupe et le bien fini de sa confection.

FOURRURES
26, Place Bellecour
LYON (Au Premier)
Maison spéciale pour tout ce qui concerne la Fourrure

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES
CÉRAMIQUES DE MARSEILLE
Société Anonyme au Capital de *Un Million* de francs

Emission de 840 Obligations
HYPOTHÉCAIRES
de 500 fr. émises à 475 fr.
Productives d'un intérêt de 4 % net
de tout impôt présent et futur

Renseignements, notice et souscription : au Siège Social, rue Président-Carnot, 11, à Lyon (Bureaux de M. Boutier)

Les plus importants Magasins d'Ameublements
AU NOUVEAU LYON
7, rue Servient, 26, cours de la Liberté
Nouvelles Galeries -- Exposition de Mobiliers
PRIX TRÈS RÉDUITS
Literie, Meubles de Fantaisie pour Etrennes

PIANOS D'OCCASION
Ch. CHAGNY, 60, av. de Noailles
(Près le cours Morand)
ÉRARD, PLEYEL, etc. — Garantie sur tous les Instruments
VENTE, LOCATION, ÉCHANGES & RÉPARATIONS
Maison recommandée à nos Lecteurs

BONS
DE
L'EXPOSITION
De 1900

17e Tirage : 26 Décembre 1898

GROS LOT
100.000 fr.

PRIX DU BON : 20 fr.

Ce Tirage comprend :

1 lot de	100.000 fr.
1 lot de	10.000 fr.
2 lots de	5.000 fr.
5 lots de	1.000 fr.
150 lots de	100 fr.

EN VENTE
Agence FOURNIER, 14, rue Confort
LYON

Nous recommandons spécialement
Le Magasin de Chaussures
A L'ESPÉRANCE
Le mieux assorti et vendant le meilleur marché
ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE
Dépositaire des premières Manufactures de France
24, Rue Victor-Hugo, 24

STATUES DE St ANTne DE PADOUE
NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ
STATUES RELIGIEUSES EN Ts GENRES, CRÈCHES POUR NOËL
Envoi de Photographies sur demande
BARBARIN, statuaire, 11, place Saint-Jean, 11, LYON

Imprimerie Universelle
SPÉCIALITÉ
D'AFFICHES
de toutes
DIMENSIONS

Livre dans les vingt-quatre heures
les Cartes de visite, Cartes d'adresse
Avis de Messe, Lettres de Mariage
Circulaires & Prospectus de tous genres
Elle livre les LETTRES DE DÉCÈS deux heures après la Commande

INSTALLATION SPÉCIALE POUR BROCHURES, LIVRES
et en général tous les travaux de longue haleine

= Tirages de Luxe en Noir et en Couleurs =

Impression à de bonnes conditions de tous Organes périodiques et quotidiens

CHROMOTYPOGRAPHIE - SIMILIGRAVURE
LITHOGRAPHIE - PHOTOGRAVURE

L'Imprimerie Universelle est la seule de Lyon qui, en cas d'urgence, livre à toute heure du jour ou de la nuit.

35
rue Condé
LYON
Adjointe à la « France Libre »

TERRAIN A VENDRE
sit. r. Masséna, 21, p. le c. Vitton. S'ad. r. Louis-Blanc, 9, au 1er.

UN HERBORISTE
exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les âcretés du sang. M. SIMON, herboriste à *Chaumont* (H.-M.), envoie sa méthode de guérison contre 15 c. en timbres-poste.

AVIS IMPORTANT
Baccalauréat ès lettres, par ancien professeur de l'Université de Paris, auteur d'une méthode rapide et sûre pour la version latine. Ecrire A. V., bureau du journal.

AUX 4 BLASONS
MALAVAL
Graveur en tous genres
Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu, 24, Lyon
* Timbres de paroisse, Cachets, Armoiries, Articles pour dessiner la broderie, Plaques pour bicyclettes, Plaques d'enseignes

GENÈVE
Hôtel du Mont-Blanc
Rue du Rhône, Mme Vve GRAS-MOYNAT, recommandé au clergé et aux familles.

EN VENTE A LYON
chez **Mme Evrard**, marchande de journaux, rue Thomassin et dans les kiosques :
L'Antijuif Marseillais
Journal Hebdomadaire

JEUNE HOMME instruit, 30 ans, marié, père de famille, demande emploi régisseur ou garde chasse, bonnes références. S'adresser au bureau du journal sous le n° 657 B F.

Toile Souveraine
JULIE GIRARDOT
J. DAMON, Pharmacien
50 ans de succès
contre Douleurs
Plaies & Blessures
MARQUE DÉPOSÉE *Se méfier des Contrefaçons*
TOILE SOUVERAINE JULIE GIRARDOT CODEX No 698
Exiger sur la toile le timbre ci-contre portant le nom de Julie GIRARDOT.
Fabrique : Avenue du Doyenné, 5, au 1er
— LYON —
GROS ET DÉTAIL
Dépôts à Lyon : Pharmacie du **Serpent**, 33, rue Lanterne, et à la Pharm. cours Morand, 40.
Prix : 6 fr. le mètre
Envoi contre mandat-poste au nom de **Julie Girardot.**

3 Ans de Crédit
PIANOS ET ORGUES
PLEYEL et de tous les Facteurs

En payant une location variant de **18** à **25** francs par mois et au-dessus, on peut devenir posesseur d'un excellent Piano ou Orgue de première marque, garanti vingt ans.— Envoi franco de la notice illustrée.
Choix considérable de Pianos riches : **PLEYEL, GAVEAU, KRIEGELSTEN, MORETTON**, etc.
LOCATION simple, dans tous les prix. Pour **12** à **15** francs on a de véritables instruments d'artistes.

La Maison Ch. MORETTON et Cie
Successeurs de VIENNET
9, Place des Jacobins, à l'ENTRESOL. -- LYON
HARPE CHROMATIQUE sans pédales

LE
PAYS DU SOLEIL
C'est le RAVISSANT PAYSAGE
QUI S'ÉTEND DE
SAINT-RAPHAEL A MENTON

A. KARL
dans ses numéros 44, 45, 46, 47 de
FRANCE-ALBUM
a reproduit de la façon la plus artistique les sites pittoresques de ce beau pays en trois charmants Albums.
PRIX des Nos 44 et 45 : 50 centimes
Franco : 65 cent. par Album
PRIX de l'Album 46-47 : 1 franc
Franco : 1 fr. 15

CANNES
GRASSE
ANTIBES
JUAN-les-PINS
NICE
MONACO
MENTON

De NICE à Puget Théniers et à Digne

De NICE à Grasse Draguignan et Meyrargues

AGENCE FOURNIER
Lyon -- 14, Rue Confort, 14 -- Lyon

Polices remboursables à 100 fr.
Coûtant 5 francs au Comptant
ou 6 francs à terme, payables en 60 mois

Par le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois on se constitue un capital de 1000 francs dont le remboursement, par fractions successives de 100 francs, est assuré en 564 tirages.
2 francs par mois assurent un capital de 2000 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
Pour favoriser le développement de l'Épargne par la reconstitution des capitaux
Siège social : 2, Rue du Bât-d'Argent, 2, Lyon

SIX
TIRAGES PAR AN
15 jan. 15 mars, 15 mai
15 juillet, 15 sept. 15 nov.
Le sociétaire participe aux tirages dès son inscription et le 1er versement effectué.
Ceux dont les numéros ne sont pas sortis au remboursement anticipé pendant les 60 versements continuent a participer à tous les tirages ultérieurs jusqu'à parfait remboursement du capital souscrit
Envoi franco des tarifs et prospectus sur demande
Pour tous renseignements ou pour souscrire
S'adresser au Directeur, à Lyon, 2, rue du Bât-d'Argent
OU AUX AGENCES DES DÉPARTEMENTS

A CÉDER
pour raisons de santé
UNE
Imprimerie-Librairie
ET
JOURNAL RÉPULICAIN
BI-HEBDOMADAIRE
situés dans sous-préfecture de l'Est. Bénéfices nets et justifiés : 12 à 16.000 francs, susceptibles d'augmentation.
Ecrire à M. Léon LAPOTRE, Dentelles, Calais.

AU BON SOLDEUR
12, rue Mazenod, Lyon
Vêtements p. hommes à mesure à prix réduits.— Nota : On reçoit les bons du *Crédit ouvrier.*

On Offre 10 %
avec garanties, à personne qui prêterait 2.000 fr. pour l'exploitation d'un Brevet. Ecr. M. J. M. p. r. Lyon-Bellecour.

NOUVEAU PROCÉDÉ
POUR LA
DORURE
de toutes nuances
employée au pinceau, séchant instantanément sur tous les métaux.
Cette dorure est supérieure à toutes celles connues à ce jour : elle peut être appliquée par qui que ce soit, sans danger et sans apprentissage. Elle est à la portée de toutes les bourses.
Pour la modeste somme de **1 fr. 95** par mandat-poste ou en timbres français, adressée à
M. V. BRARDA
peintre-plâtrier à **Chanola**, par *Dortan* (Ain)
on recevra, par retour du courrier, **2 flacons** de Dorure, deux tons, avec un pinceau et la manière de s'en servir. — Franco de port et d'emballage.

CYCLISTES
La maison CASTOLDI, commençant la construction de ses modèles **1899**, solde dès à présent, à des prix très **réduits**, tous ses modèles 1898 et un grand nombre de bicyclettes d'**occasion** de toutes marques à très bon marché.
Castoldi 32, mont. Carmélites, et 3, imp. Carmélites.

A VENDRE
très pressé
FONDS DE
SELLERIE & BOURRELLERIE
de premier ordre
dans ville industrielle de la Loire. A enlever avec peu, comptant et facilités de paiement.
S'adresser bureau du journal, n° 2480.

ON ACHETERAIT
La jouissance de petite maison dans la zone franche (Savoie, Haute-Savoie ou Ain).
S'adresser à M. GAVAND, ancien notaire, rue de la Charité, 46, Lyon.

COMPAGNIE GÉNÉRALE
DES
Pompes funèbres de Lyon
SIÈGE SOCIAL A LYON

CONVOCATION

MM. les actionnaires de la « Compagnie générale des Pompes funèbres de Lyon » sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le mardi 27 décembre 1898, à 3 heures de l'après-midi, à Lyon, dans les bureaux de la Banque française industrielle, rue Saint-Dominique, 13.

ORDRE DU JOUR :

Augmentation du capital social par la création de 315 actions d'apport entièrement libérées et de 1.285 actions émises contre espèces.

Conditions de l'émission

NOTA : Aux termes de l'art. 36 des statuts, les actionnaires devront, pour assister aux assemblées, déposer, trois jours au moins avant la réunion, dans la caisse de la Compagnie, 5, rue d'Enghien, leurs titres nominatifs ou au porteur ou les récépissés constatant le dépôt de ces actions chez les banquiers. Et en retour de ces dépôts dans la caisse de la Compagnie, il sera délivré aux déposants des cartes d'admission nominatives qui seront exigées pour assister à l'assemblée.

D'après l'art. 35 des statuts, ne peuvent assister aux assemblées que les propriétaires de cinq actions au moins, sauf le droit de groupement appartenant aux propriétaires de moins de cinq actions.

Des pouvoirs seront à la disposition des actionnaires à Lyon, 5, rue d'Enghien, pour ceux qui voudront se faire représenter aux assemblées, qui auront à statuer sur l'augmentation du capital.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SI VOS CHEVEUX TOMBENT
Faites usage du merveilleux **Pétrole HAHN**
Flacon : 4 fr. 85 *franco* contre mandat.
Pharmaciens, Parfrs, Coiffeurs. Eviter la Fraude et les Substitutions.
Lyon, F. VIBERT, *Concessionnaire général.*

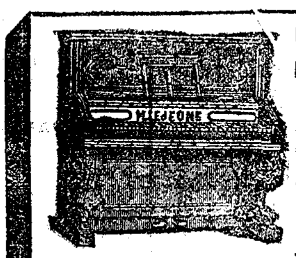

PIANOS, ORGUES
ET LUTHERIE
Instruments neufs et d'occasion
Mon LEJEUNE
LYON — 50, rue de la Charité, 50 — LYON
Violons, Violoncelles, Mandolines, Instrts de Cuivre
CORDES ET ACCESSOIRES
VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGE
Grande Facilité de Paiement
Vente à 50 mois de crédit avec faculté de remboursement
Article réclame **Mandoline Napolitaine** à mécanique très bon instrument 12 fr. 90
LA MAISON ENTRETIENT GRATUITEMENT SES PIANOS EN LOCATION

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR
4, rue du Peyrat, Lyon
Maison recommandée aux Familles

Harpe Chromatique SANS PÉDALES
SYSTÈME G. LYON
Pour voir l'instrument, pour tous renseignements et pour Leçons, s'adresser ou écrire à la
Mon Ch. MORETTON & Cie
9, Place des Jacobins, Lyon
Pianos et Orgues

LYON, 6, rue St-Côme, 6, LYON
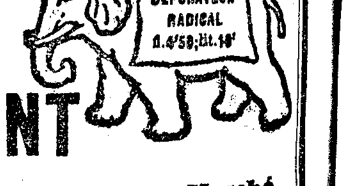

GRANDE PHARMACIE
DE
L'ÉLÉPHANT
Maison de Confiance et de Bon Marché
NOUVELLE GRANDE BAISSE DE PRIX
DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Médicaments toujours frais. — Détail au prix du gros. — Prix fixe
Consultations gratuites par le Dr BARRIER, de la Faculté de Paris

BOURSE DE PARIS du 16 Décembre

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTAT	DERNIER COURS
102 75	3 0/0 Français, cpt	102 80
102 82	— terme	102 07
...	3 0/0 Amortis. cpt	..
...	— terme	...
104 25	3 1/2 0/0 .... cpt	104 10
104 50	— .... terme	104 50
	COMPTANT	
95 50	Italien 5 0/0	95 15
43 82	Extérieure 4 0/0	84
95 80	Russe 3 0/0 1891	95 25
95 40	— — 1897	95 15
100 60	— 3 1/2 1894	101 ..
27 25	Turc 4 0/0 série C	...
42 ..	— — série D	23 90
	ACTIONS	COMPT.
3195 ..	Banque de France	2720 ..
...	Crédit Foncier	732
...	Comp. Escom. Paris	590 ..
865	Crédit Lyonnais	865
950	Banque de Paris	952
...	Foncière lyonnaise	...
558	Banque Ottomane	553
512	— Autrichien	509
85 50	— Afrique Sud	86
1918	Paris-Lyon-Médit.	1906
732	Ch. de fer Autrich.	...
...	— Lombard	...
165	— Saragosse	164
85	— Nord Espagne	86
...	Méridionaux	692
3655	Suez (actions)	3653
...	Rente foncière	...
...	Nord	2110
...	Midi	1442
...	Cie Gén. Traction	168
1340	Thomson Houston	1330

TERME	ACTIONS	COMPT.
...	Banq. Nat. Mexique	...
79	Robinson Bank	88
..	Omnibus de Paris	...
860	Voitures de Paris	652
PRÉCÉD. CLOTURE	RENTES	DERNIER COURS
107 50	Egypte unifiée	107 50
104	— privilégiée	104
102 85	Hongrois 4 0/0	102
101 50	Russe 1867-69 4 0/0	102 10
101 45	— 1880	101 30
100 25	— 1889	101 30
101 45	— 1890 2e et 3e	101 72
101 45	— 1890 4e	101 20
103	— 1893 5e	103 50
100 70	— 1894 6e	100 90
103 40	Consol. 4 0/0 1e et 2e	103 60
103	— 3e	103 80
402 50	Ottomane consol.	405
482	— Priorité	481
510	— Douanes	508
461 50	— 1894 4 0/0	460
	OBLIGATIONS	
557 50	Ville Paris 1865	557 50
425 50	— — 1869	425
416	— — 1871	416 50
570	— — 1875	569
568	— — 1876	567
591	— — 1886	...
391 50	— non lib. 1892	391 50
402	— libérées 1892	[illegible]
501	Foncières 1879	503
465	— — 1883 4 0/0	465
494 75	— — 1885	495
100	— — 1885 1/5	100 75
[illegible]	[illegible]	[illegible]

PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
499	Communale 1880	490
398	— 1891	398 50
501 75	— 1892	501
53 25	Bons à lots 1887	54 75
50 50	— 1888	51
...	Bons à lots Panama	119
7 50	— Exposition 1889	7 50
17	— — 1900	17
12 70	— de la Presse	12 50
89 50	Lots du Congo	89
674	Est 5 0/0	673
469 50	— (juin-d.) 3 0/0	468 50
1275	P.-L.-M. 5 0/0	1275
430	— 2 1/2	429 50
472	Dauphiné 3 0/0	473
477	Fusion anciennes	478
472 50	— nouvelles	472
474	Midi	476
479	Nord	479
477	Orléans	477
475	Ouest	477 50
210	Andalouse 1re série	213
209 50	— 2e —	212
466	Autriche ancien	466
...	— 2e hyp.	458
65	Cacérès	65
385	Lombardes anc.	385
381	— nouv	391
228	Nord-Espagne 1re	229
214	— — 2e	214
223	— — 3e	223
217	Asturie 1re série	219
...	— 2e —	210
...	— 3e —	216
273	Portugaises 3 0/0	272 50
...	— — 4 0/0	...
286	Saragosse 1re série	301
...	— 2e —	287
[illegible]	[illegible]	...

PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
23	Panama 5 0/0	23 25
22	— 3 0/0	22
644 25	Suez 5 0/0	646 50
481	— 3 0/0	481
483	Forces mot. Rhône	483
...	Mobilier espagnol	...
370	Gaz de Madrid	370
454	Sud-France	468
515	Cie Gén. fr. Tramw.	515
120	Sud-Espagne	120
318	Doman. autrich.	317
254	Est-Espagne	...
	En Banque	
...	Extérieure	...
...	Turc C	...
...	Turc D	...
111 75	Chemins ottomans	112
...	Banque ottomane	...
280	Tabacs	275
63 75	Brésil 5 0/0	64 35
...	Rio	...
192 50	Tharsis	193
686	De Beers	692 50
43	French Rand	41 50
236	Robinson Gold	221
29	— Randfonte	29
81	Chartered	68 75
138 50	Goldfields	133 50
87	Langlaagte	97
55 75	Randfontein	55 25
34 60	Sheba	35 50
130	Simmer	132
640	Ferreira	640
160	East-Rand	161 75
71 75	Kleinfontein	71 75
211 50	[illegible]	210

BOURSE DE LYON du 16 Décembre

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTATS	DERNIER COURS
102 82	3 0/0 Français	102 ..
...	— coupures 500	...
...	3 0/0 Amortissable	...
...	— coupures 500	...
104 50	3 1/2 0/0 1894	104 ..
...	— coupures 500	...
...	Emp. 2 1/2 0/0 Tonk.	...
...	Emp. Madagascar	...
...	Chine 4 0/0 or	...
...	Dette égypt. unifiée	107 50
103 60	— — privil.	...
43 82	Espagne 4 0/0 exté.	...
...	Hongrie 4 0/0	...
95 10	Italien 5 0/0	...
22 90	D. c. ottomane sér. D	...
393	Consolidé ottomane	...
480	Priorité	483
493	Douanes	502
...	Russe 4 0/0 67-69	101 35
...	— 4 0/0 1880	101 50
...	— 4 0/0 1890	101 60
...	— 3 0/0 1891	95 80
95 75	— 3 1/2 0/0 94	95 60
95 65	— 3 0/0 1896	95 80
	ACTIONS	
864	Crédit Lyonnais	865
362	Société Fonc. Lyon.	365
...	Société Lyonnaise	...
3650	Canal de Suez	3650
510	Banq. Pays-Autrich.	...
554	Banque ottomane	555
...	Mobilier espagnol	...
778	Autrichiens-Hong.	...
...	Lombards (Sud-Autrichien)	...
86	Nord de l'Espagne	85
166	Saragosse	166 50

PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
...	Dombes et Sud Est	...
...	— nouvelles	...
...	P.-L.-M. fusion	477
...	— — nouv.	473 25
...	Autr.-Hong. nouv.	459
...	Cacérès	65
...	Lombardes 3 0/0	384
...	— — nouv.	380
...	Nord-Esp. 1re série	227
...	— 2e série	...
...	— 3e série	...
...	Asturie 1re hyp.	222
...	Saragosse 1re hyp.	297
...	— 2e hyp	286
101 25	Ville de Lyon	101 55
...	— St-Chamond	...
...	— Tarare	...
440	Croix-Rousse	...
440	Lyon-Fourvière	445
435 50	Ouest-Lyonnais	440
400	Rhône	400
780	St-Victor à Thizy	...
506	Tram. Clermont	506
313	Tramways de Lyon	311
445	Drôme	...
511	Dombrowa	513
...	Fond. l'Horme anc.	...
512	Blanzy	512
512	— nouv	512
516	Cuivre Lyon-Mâcon	520
518	Verrerie Richarme	518
503	Eaux & Eclairage	502
495	Rue de Lyon	495
516 50	Trifail	505
200	Sotiel Coronada	200
264 75	Charb. d'Urikany	265
210	Barcelone directe	208
...	Ségovie à Médina	[illegible]

PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS
	Gaz	
1500	Angers	1500
1800	Besançon	...
450	Bourg	...
...	Dole	...
1200	Florence	...
1170	Limoges	...
930	Lyon	920
...	Padoue-Vicence	...
330	Le Puy	...
1100	Reims	...
5260	Saint-Etienne	...
700	Toulon	...
900	Venise	...
	Fonderies	
176	L'Horme	178
2160	Creusot	2157
1565	Aciéries marine	1561
864	Commentry-Fourch.	860
282	Franche-Comté	280
895	Châtillon-Commen.	895
3320	Aciéries Firminy	3320
1890	— St-Etienne	1890
1310	Fonderies Chasse	...
732	Atel. Chaléassière	732
390	Etablissem. Cail	397
322	Usines Franc-Russe	385 50
380	Cuivre Lyon-Mâcon	...
311	Fond. Forges Alais	314
780	Parts Kama	785
4398	Huta-Bankowa	4360
	Mines	
201	Loire	202
920	Montrambert	926
451	Saint-Etienne	450
23	Rive-de-Gier	22 75

PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS
540	Rochebelle	540
1276	Grand'Combe	1275
1797	Blanzy	1798
1032	Dombrowa	1065
106 50	Borax	107
444	La Péronnière nouv.	447 50
878	Charb. de Trifail	878
	Transports	
452	Cie gén. Navigation	455
650	Bateaux-Omnibus	...
590	Croix-Rousse	500
728	Croix-Paquet	725
673	Fourvière-Ouest	673
2005	Omnib. Tram. Lyon	1995
670	St-Etienne-Rive-G.	610
475	Drôme	485
488	— nouv	...
519	Tramw. élec. Dijon	...
450	— Clermont	...
867	Cie Lyon. Tramw.	867
	Diverses	
805	Rue de Lyon	800
1050	Rue de la Bourse	1040
...	Cie Génér. des Eaux	...
487	Forces mot. du Rh.	430
4	Cie des Abattoirs	...
505	Prod. chim. d'Alais	605
101	Usines du Rhône	102
645	Carrières du Midi	615
1505	Plaques Lumière	1017
610	Immeubles St-Paul	...
590	Brasseries Rink	590
575	— Hoffherr	675
215	Magasins Sineux	210
140	Cie lyon. exploitation	183